



# VILLE de SARREGUEMINES

## Les extraits du conseil municipal

- > 18 janvier
- > 18 février
- > 25 mars
- > 27 mai
- > 28 juin
- > 9 septembre
- > 21 octobre
- > 9 décembre

année 2013

**Extrait des décisions prises lors de la  
43<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du 18 janvier 2013**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve A l'unanimité</b>	<u>Approbation du compte rendu de la 42<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</u> le compte-rendu de la 42e séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>Prend acte</b>	<u>Rapport d'activité 2011 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</u> de la communication du rapport annuel d'activités et du compte administratif 2011 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité (M. ZINGRAFF ne prend pas part au vote)</b>	<u>Opérations de fin d'année 2012</u> D'apporter aux budgets principal et annexes de l'exercice 2012 les modifications permettant d'ajuster les crédits nécessaires en section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées et ceux nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections, ou entre les deux sections desdits budgets
<b>4</b>	<b>Décide Sous 3 abstentions</b>	<u>Budget Primitif 2013 – Budget Général - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT</u> D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2013 les dépenses nouvelles d'investissements 2013, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT pour les opérations suivantes :  <i>Service Sports Jeunesse et Vie Associative</i> - réalisation d'études et sondages préalables à la réalisation du nouveau terrain de football sur le secteur des faïenceries <span style="float: right;"><b>50 000,00 €</b></span> - Acquisition de vaisselle à la maison de quartier de Foldersviller <span style="float: right;"><b>7 000,00 €</b></span>  <i>Service Technique</i> - Acquisition d'un contrôleur de feux tricolores au quartier de Foldersviller <span style="float: right;"><b>4 336,60 €</b></span>  <i>Service Financier</i> - cautions de 3 locataires au nouveau propriétaire de l'immeuble 5, rue Jean Barth et caution d'un locataire au parking 163, rue de France <span style="float: right;"><b>970,70 €</b></span>  <i>Service Informatique</i> - Acquisition d'une imprimante pour l'Etat-Civil <span style="float: right;"><b>400,00 €</b></span>  Total <span style="float: right;"><b>62 707,30 €</b></span>
<b>5</b>	<b>Décide A l'unanimité</b>	<u>Mise en place de prélèvement automatique pour les compteurs d'électricité à partir de 2013 – Convention tripartite EDF/Ville/TPM</u> d'autoriser M. le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention tripartite à intervenir entre EDF/Ville/TPM pour la mise en place du prélèvement automatique des dépenses d'électricité pour tous les points communaux de livraison d'électricité.  Le Conseil Municipal autorise aussi dans cette convention le prélèvement pour tout nouveau point communal de livraison qui sera demandé par la Ville au gré des besoins, dans le cadre d'une demande de souscription agréée par le créancier EDF.

<b>6</b>	<b>Décide Sous 1 opposition</b>	<u>Fixation de l'indemnité de logement du Rabbin de la circonscription rabbinique de Sarreguemines pour l'année 2013</u>  de fixer l'indemnité de logement du rabbin pour l'année 2013 à 2 863,01 €
<b>7</b>	<b>Décide Sous 1 opposition</b>	<u>Fixation de l'indemnité de logement du Pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2013</u>  de fixer l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2013 à 7 892,72 €
<b>8</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Renouvellement de classement du Conservatoire par le Ministère de la Culture et de la Communication</u>  de valider le projet d'établissement et de demander le renouvellement de classement auprès du Ministère de la Culture et de la Communication
<b>9</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Adhésion au Conseil National des Villes et des Villages Fleuris (CNVVF)</u>  - d'autoriser M. le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à adhérer au Conseil National des Villes et des Villages Fleuris (CNVVF) moyennant une cotisation forfaitaire de 400 € pour l'année 2013, et à renouveler l'adhésion annuelle par le versement de la cotisation correspondante.  - de désigner Mme Christiane HECKEL, Adjointe Déléguée comme représentante de la Ville au sein du Conseil National des Villes et des Villages Fleuris (CNVVF)
<b>10</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse</u>  - d'autoriser M. le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention entre la Ville et l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse afin d'obtenir l'aide financière de 26 100 €.
<b>11</b>	<b>Décide A l'unanimité</b>	<u>Modification du montant de la subvention municipale pour le ravalement de façade</u>  - de porter le montant de la subvention municipale pour le ravalement de façades à 11,28 € le m2 de façade sur rue, avec effet au 1 <sup>er</sup> février 2013.  - d'actualiser ce montant au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction, indice de base 1666 – 2e trimestre 2012.
<b>12</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Réalisation et mise en vente d'un terrain à bâtir rue de Ruffec à Monsieur Irfan BUYUKBAS</u>  - de créer un terrain à bâtir, cadastré Section 55, N° 532/74 d'une contenance de 6 ares, situé à l'extrémité de la rue de Ruffec,  - de réaliser la viabilisation de ce terrain pour un montant estimé par devis des Services Techniques à 32 000,- €,  - de céder ce terrain pour un prix de 49 000,- € (soit 8 167,- € l'are) à Monsieur Irfan BUYUKBAS, demeurant 5 rue du Kleinwaeldchen à Sarreguemines,  - de prendre en charge les frais d'arpentage et de laisser les frais d'acte et de notaire à la charge de l'acquéreur,
<b>13</b>	<b>Prend acte  Prend acte</b>	<u>Délégation du Conseil Municipal au Maire - Communications</u>  A - de la communication des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain  B – de la communication sur la réalisation d'emprunts, ligne de trésorerie et placements sur l'exercice 2012.
<b>14</b>	<b>Divers</b>	Néant

**Extrait des décisions prises lors de la  
44<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du 18 février 2013**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve A l'unanimité</b>	<p><u>Approbation du compte rendu de la 43<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>le compte-rendu de la 43<sup>e</sup>me séance du Conseil Municipal</p>
<b>2</b>	<b>Prend acte</b>	<p><u>Débat d'orientation budgétaire (DOB) – Budget Primitif 2013</u></p> <p>De la tenue du DOB relatif au Budget Primitif 2013</p>
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Budget Primitif 2013 – Budget Général – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement, en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT</u></p> <p>D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2013 les dépenses nouvelles d'investissements 2013, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT pour les opérations suivantes :</p> <p><i>Service Urbanisme</i></p> <p>- Aménagement d'un parking rue de la Fonderie – Echange de terrain avec EDF/SOFILO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix d'acquisition des terrains EDF 128 000,00 €</li> <li>• Frais de notaire 2 548,38 €</li> </ul> <p><i>Service Technique</i></p> <p>- Travaux d'économie d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maternelle Pinsons 300,00 €</li> <li>• primaire Welferding 1 000,00 €</li> <li>• primaire Vergers 6 000,00 €</li> <li>• primaire Neunkirch 4 000,00 €</li> <li>• acquisition isolants écoles 5 500,00 €</li> <li>• gymnase Maud Fontenoy 12 000,00 €</li> <li>• musée des Techniques Blies 6 000,00 €</li> <li>• foyer CSL 200,00 €</li> <li>• mairie annexe de Neunkirch 3 000,00 €</li> <li>• serres municipales 15 000,00 €</li> <li>• salles des fêtes de l'Hôtel de Ville 5 500,00 €</li> </ul> <p>- Travaux pour la mise en accessibilité des ERP, marchés à bons de commande attribués depuis septembre 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel de Ville 26 000,00 €</li> <li>• Musée des Techniques 22 000,00 €</li> <li>• Bâtiment office du tourisme 3 000,00 €</li> </ul> <p><i>Service Urbanisme</i></p> <p>- Travaux de viabilisation d'un terrain rue de Ruffec section 55 parcelle 532/74 et frais d'arpentage 33 000,00 €</p> <p style="text-align: right;"><b>Total 273 048,38 €</b></p>
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Vote d'une autorisation de programme pour l'accueil du périscolaire Ancien Hôpital</u></p> <p>De reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 27.02.12 pour le projet d'investissement : « Accueil du périscolaire Ancien Hôpital »</p>
<b>5</b>	<b>Décide</b>	<p><u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant l'accueil du périscolaire rue Cazal</u></p> <p>De reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 27.02.12</p>

	<b>A l'unanimité</b>	pour le projet d'investissement : « Accueil du périscolaire rue Cazal »
<b>6</b>	<b>Décide A l'unanimité</b>	<u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme Urbanisme Espaces Publics Partagés</u> De reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 27.02.12 pour le projet d'investissement : « Urbanisme Espaces Publics Partagés »
<b>7</b>	<b>Décide A l'unanimité</b>	<u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la restructuration du presbytère Saint Nicolas</u> De reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 27.02.12 pour le projet d'investissement : « Restructuration du presbytère Saint Nicolas »
<b>8</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour la mise en valeur de la Sarre</u> De reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 27.02.12 pour le projet d'investissement : « Mise en valeur de la Sarre »
<b>9</b>	<b>Point retiré</b>	<u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant la Maison de Quartier / Centre Social Rive Droite</u>
<b>10</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant le prolongement de la rue Sainte Marie et le lotissement de Graefinthal reliant la rue Sainte Marie à la rue de Graefinthal</u> De reporter les 432 415,50 € de recettes pour le projet « Prolongement de la rue Sainte Marie »
<b>11</b>	<b>Décide A l'unanimité</b>	<u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable dans diverses rues de la Ville – Budget annexe de l'Eau</u> De reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 26 mars 2012 pour le projet d'investissement « Renforcement du réseau d'eau potable » (marché de travaux minimum 80 000 € TTC par an – maximum 320 000 € TTC par an)
<b>12</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme pour des travaux de renforcement des chaussées et trottoirs – Budget Général</u> De reporter les crédits de paiement non consommés, prévus par la délibération du 26 mars 2012 pour le projet d'investissement « Renforcement chaussées et Trottoirs » (marché de travaux minimum 200 000 € TTC par an – maximum 700 000 € TTC par an)
<b>13</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Vote d'une autorisation d'engagement pour des travaux de nettoyage dans les immeubles municipaux – Budget Général</u> Constata à l'unanimité la mise à jour des crédits de paiement pour 2012, prévus par délibération du 26 mars 2012 pour le projet en fonctionnement « Nettoyage de locaux dans les immeubles municipaux (marchés avec reconduction expresse éventuelle trois fois maximum)
<b>14</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Demande d'avance sur subvention de l'association Tennis Handisport Sarreguemines</u> De verser une avance sur subvention de 6 000 € à l'association Tennis Handisport Sarreguemines
<b>15</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Proposition de règlement intérieur – Maison de quartier de Folpersviller</u> D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le règlement intérieur de la Maison de Quartier de Folpersviller
<b>16</b>		<u>Réforme des rythmes scolaires (décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires</u>

	<b>Décide sous 4 abstentions</b>	De solliciter de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le report de l'application du décret susvisé à la rentrée scolaire <b>2014-2015</b> pour toutes les écoles de la commune
<b>17</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Gestion du port de plaisance de Sarreguemines – Dépôt de l'offre de la Ville de Sarreguemines à une procédure de délégation de service public mise en œuvre par Voies Navigables de France</u>  D'autoriser le Maire à présenter une offre dans le cadre de la procédure de délégation de service public avec Voies Navigables de France
<b>18</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Lotissement du Forst : travaux et commercialisation</u>  - d'approuver le plan de composition du lotissement du Forst au quartier der Foldersviller, établi par le Service Urbanisme,  - d'approuver le montant prévisionnel des travaux de viabilité du lotissement qui s'élève à 1 774 000 € HT, soit 2 121 221 € TTC, selon devis établi par le Service technique,  - de fixer le prix de vente à 8 700 € TTC l'are,  - d'autoriser le versement d'une subvention prévisionnelle estimée à 246 000 € par le Budget Général au Budget Annexe de lotissement,  - de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au Budget Annexe de lotissement 2013  - de définir les modalités d'attribution des lots comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les lots destinés à l'habitat individuel, l'attribution se fera selon un tirage au sort, effectué devant notaire,</li> <li>• pour les autres lots, à savoir l'habitat groupé qui se fera en un seul bloc et l'habitat multifamilial, l'attribution se fera après sélection sur dossier comprenant la présentation d'une esquisse d'aménagement.</li> </ul> - d'autoriser M. le Député Maire ou M. l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
<b>19</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Programme d'actions foncières de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences – Validation des actions prévues sur le territoire de la Commune de Sarreguemines</u>  - de valider les actions prévues sur le territoire de la Commune de Sarreguemines (secteurs à enjeux : habitat, développement économique, équipements, infrastructures, paysage, ...)  - d'autoriser M. le Député Maire ou M. l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
<b>20</b>	<b>Prend acte</b>	<u>Délégation du Conseil Municipal au Maire - Communications</u>  A - de la communication des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain
<b>21</b>	<b>Divers</b>	<i>Néant</i>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la  
45<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du 25 mars 2013**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve A l'unanimité</b>	<u>Approbation du compte rendu de la 44<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u>  le compte-rendu de la 44ème séance du Conseil Municipal
<b>2</b>	<b>sous 3 abstentions</b> <b>sous 3 abstentions</b> <b>sous 3 abstentions</b> <b>sous 3 abstentions</b> <b>sous 3 abstentions</b>  <b>A l'unanimité</b>  <b>A l'unanimité</b>	<u>Compte Administratif et Compte de Gestion 2012</u>  - Approuve le <b>Compte Administratif 2012</b> comme suit :  pour le <b>budget principal</b> pour le <b>budget annexe de l'assainissement</b> pour le <b>budget annexe de l'eau</b> pour le <b>budget annexe des lotissements</b> pour le <b>budget annexe des parcs de stationnement</b>  - Constate les identités de valeur de la comptabilité principale et des comptabilités annexes avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal  - Approuve le <b>Compte de Gestion 2012</b>
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Affectation des résultats 2012</u>  -- la reprise partielle ou totale dès le vote du BP 2013, des soldes d'exécution de l'exercice 2012, constatés lors du vote du Compte Administratif 2012.  - d'affecter les résultats de l'exercice 2012, le cas échéant, et de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant l'accueil du périscolaire Ancien Hôpital, par décision modificative</u>  - de modifier les crédits de paiement de l'autorisation de programme pour le projet d'investissement :  <p style="text-align: center;"><b>→ Accueil du Périscolaire Ancien Hôpital</b></p> - de virer la somme de 1 131,60 € du chapitre 23 article 2313 Antenne 231318 sous rubrique 64 33 au chapitre 21 article 2118 sous rubrique 64 33 par décision modificative
<b>5</b>	<b>Prend acte</b>	<u>Vote des taux des contributions directes locales pour 2013</u>  - de l'annexe budgétaire relative aux décisions en matière de taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières  - du montant des allocations compensatrice versées par l'Etat pour 2013 soit 773 168 € répartis entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la taxe d'habitation 520 036 €</li> <li>• la taxe foncière sur les propriétés bâties 63 108 €</li> <li>• la taxe foncière sur les propriétés non bâties 7 435 €</li> <li>• la taxe professionnelle 182 589 €</li> </ul>

	<p><b>Décide sous 1 opposition</b></p>	<p>de maintenir en 2013 les taux d'imposition aux taux de 2012 soit :</p> <table data-bbox="523 174 1505 271"> <tr> <td>la taxe d'habitation</td> <td>18,10 %</td> </tr> <tr> <td>la taxe foncière sur les propriétés bâties</td> <td>21,73 %</td> </tr> <tr> <td>la taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td>46,54 %</td> </tr> </table> <p>Le produit total correspondant s'élève à 11 480 075 € et se répartit entre :</p> <table data-bbox="523 360 1505 456"> <tr> <td>la taxe d'habitation</td> <td>4 900 213 €</td> </tr> <tr> <td>la taxe foncière sur les propriétés bâties</td> <td>6 494 880 €</td> </tr> <tr> <td>la taxe foncière sur les propriétés non bâties</td> <td>84 982 €</td> </tr> </table>	la taxe d'habitation	18,10 %	la taxe foncière sur les propriétés bâties	21,73 %	la taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,54 %	la taxe d'habitation	4 900 213 €	la taxe foncière sur les propriétés bâties	6 494 880 €	la taxe foncière sur les propriétés non bâties	84 982 €
la taxe d'habitation	18,10 %													
la taxe foncière sur les propriétés bâties	21,73 %													
la taxe foncière sur les propriétés non bâties	46,54 %													
la taxe d'habitation	4 900 213 €													
la taxe foncière sur les propriétés bâties	6 494 880 €													
la taxe foncière sur les propriétés non bâties	84 982 €													
<p><b>6</b></p>	<p><b>Décide sous 4 oppositions et 3 abstentions</b></p> <p><b>sous 3 abstentions</b></p> <p><b>sous 4 abstentions</b></p> <p><b>sous 3 abstentions</b></p> <p><b>sous 3 abstentions</b></p> <p><b>A l'unanimité</b></p>	<p><u>Budget Primitif 2013</u></p> <p>- de voter les différents budgets comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>le Compte Principal 2013</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- investissement 19 303 589,90 €</li> <li>- fonctionnement 31 161 688,84 €</li> </ul> </li> <li>- <b>le Compte annexe de l'assainissement 2013</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- investissement 1 341 232,09 €</li> <li>- exploitation 1 720 434,36 €</li> </ul> </li> <li>- <b>le Compte annexe de l'Eau 2013</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- investissement 845 577,59 €</li> <li>- exploitation 694 986,59 €</li> </ul> </li> <li>- <b>le Compte annexe des Lotissements 2013</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- investissement 983 299,75 €</li> <li>- exploitation 2 028 254,30 €</li> </ul> </li> <li>- <b>le compte annexe des parcs de stationnement 2013</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- investissement 285 336,17 €</li> <li>- exploitation 215 143,00 €</li> </ul> </li> </ul> <p>- de voter l'état des subventions à verser qui figure au budget principal</p> <p>- d'approuver les états du personnel tels qu'ils figurent au budget principal, au budget de l'assainissement et au budget de l'eau</p> <p>- de voter la participation du compte principal à l'exploitation des parcs de stationnements ; le montant prévisionnel pour 2013 est de 171 644,00 €</p> <p>- de voter les opérations d'ordre inscrites aux différents budgets et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o les dotations aux amortissements et aux provisions, le régime des provisions étant semi budgétaire</li> <li>o la participation des budgets annexes (Assainissement, Eaux et Parcs de Stationnement) aux charges du budget général et de maintenir les modalités de calculs existants</li> </ul> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o à signer tous contrats, avenants et autres pièces, contractuelles ou non, à intervenir dans le cadre des crédits prévus au présent budget consolidé, qui seront passés ou non conformément aux règles en vigueur relatives à la commande publique,</li> <li>o à solliciter toutes subventions ou participations à recevoir <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de l'Union Européenne</li> <li>▪ de l'Etat</li> <li>▪ de la Région</li> <li>▪ du Département</li> <li>▪ des structures de coopération intercommunale</li> <li>▪ de tous autres organismes,</li> </ul> </li> </ul> <p>pour les opérations inscrites aux présents budgets</p>												



		- de donner délégation à Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué pour procéder, dans les limites fixées aux présents budgets, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires
7	Décide à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote : voir liste annexée au compte rendu)	<p><u>Attribution et vote des subventions 2013</u></p> <p>- de voter</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'attribution des subventions municipales 2013 pour un montant total de 4 750 226,95 €</li> <li>• l'avance remboursable de la résidence « Les Marguerites »</li> </ul> <p>- d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir</p>
8	Décide à l'unanimité	<p><u>Actualisation de l'état des effectifs</u></p> <p>- de procéder, <b>avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>, aux transformations suivantes de l'état des effectifs :</p> <p><b>SUPPRESSION DE POSTES (TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE ADMINISTRATIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux emplois d'adjoint administratif 1<sup>o</sup> classe,</li> </ul> <p>FILIERE TECHNIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un emploi d'adjoint technique 1<sup>o</sup> classe,</li> </ul> <p><b>CREATION DE POSTES (TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE ADMINISTRATIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux emplois de rédacteur principal 1<sup>o</sup> classe,</li> </ul> <p>FILIERE TECHNIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un emploi d'agent de maîtrise principal,</li> </ul> <p>FILIERE MEDICO SOCIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un emploi d'ASEM 1<sup>o</sup> classe,</li> </ul> <p>FILIERE ANIMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un emploi d'animateur,</li> </ul> <p><b>CREATION DE POSTES (NON TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE ADMINISTRATIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 emplois d'adjoint administratif 2<sup>o</sup> classe (emplois saisonniers),</li> </ul> <p>FILIERE TECHNIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 emplois d'adjoint technique 2<sup>o</sup> classe (emplois saisonniers),</li> <li>- 1 poste de technicien (art.3 al.1<sup>o</sup>)</li> </ul> <p>FILIERE ANIMATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 emplois d'adjoint d'animation 2<sup>o</sup> classe (emplois saisonniers)</li> </ul> <p>- de procéder, <b>avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013</b>, aux transformations suivantes de l'état des effectifs :</p> <p><b>SUPPRESSION DE POSTES (TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE MEDICO SOCIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 emplois d'ASEM 1<sup>o</sup> classe,</li> </ul> <p><b>CREATION DE POSTES (TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE MEDICO SOCIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 emplois d'ASEM principal 2<sup>o</sup> classe,</li> </ul>

		<p>- de procéder, <b>avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013</b>, aux transformations suivantes de l'état des effectifs :</p> <p><b>SUPPRESSION DE POSTES (TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE MEDICO SOCIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 emplois d'ASEM 1<sup>o</sup> classe,</li> </ul> <p>FILIERE CULTURELLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>o</sup> classe,</li> </ul> <p><b>CREATION DE POSTES (TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE MEDICO SOCIALE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 emplois d'ASEM principal 2<sup>o</sup> classe,</li> </ul> <p>FILIERE CULTURELLE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale,</li> </ul> <p>- d'adopter le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, des agents permanents et non permanents, à temps complet et à temps non complet figurant dans les tableaux en annexe.</p> <p>Il y a lieu, par ailleurs, de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de remplacement d'agents absents du service,</li> <li>- non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant,</li> <li>- saisonnier et occasionnel (y compris les emplois de vacances),</li> <li>- dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats de droit privé),</li> <li>- dans le cadre de besoins ponctuels (vacataires),</li> </ul> <p>et à l'indemnisation des stagiaires conventionnés.</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.</p> <p>Le Comité Technique Paritaire réuni en date du 22 mars 2013 a émis un avis favorable.</p>
9	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Régime Indemnitaire</u></p> <p>- de verser aux agents qui remplissent les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les primes et indemnités visées par la présente délibération,</p> <p>- d'actualiser au 1<sup>er</sup> janvier 2013 les primes fixées pour chaque grade en fonction d'un montant annuel légal de référence, compte tenu de l'évolution de la réglementation, des forfaits et de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale.</p> <p>Les primes sont définies, grade par grade,</p> <p>Les attributions individuelles sont modulées pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, dans la limite de l'enveloppe globale répartie par l'autorité territoriale entre les bénéficiaires et sont versées mensuellement, par douzième,</p>
10	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Dématérialisation de la chaîne comptable et financière – Transmission de données et documents électroniques – Adhésion au « PES » v 2 (Protocole d'Echange Standard) d'HELIOS</u></p> <p>- autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer les deux formulaires (9 et 10) annexés à la convention cadre nationale relative à la</p>

		<p>dématérialisation des documents de la chaîne comptable et financière des collectivités, établissements publics locaux et établissement publics de santé</p> <p>- la signature de l'annexe 9 « accord local de dématérialisation des pièces justificatives dématérialisées et des documents budgétaires » entraîne l'adhésion de la commune aux articles de ladite convention cadre nationale</p> <p>- la signature de l'annexe 10 « formulaire d'adhésion au protocole d'échange standard d'Hélios » pour la transmission de données et documents électroniques au comptable public, entraîne la mise en œuvre du PES en mode « production » dès le mois d'avril 2013.</p>
11	<b>Décide A l'unanimité</b>	<p><u>Rénovation de l'orgue de l'Eglise St Nicolas par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint Nicolas – Autorisation de travaux – Subvention Municipale</u></p> <p>- de donner son accord à la réalisation des travaux de rénovation de l'orgue de l'église St Nicolas, par le Conseil de Fabrique de la Paroisse St Nicolas, travaux à confier à l'Entreprise KOENIG de Sarre Union</p> <p>- d'attribuer une subvention de Dix mille euros audit conseil de fabrique, à inscrire au budget de 2013</p>
12	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Partenariat Ville / CASC pour le développement des Services Informatiques</u></p> <p>- d'approuver la convention de mise à disposition relative à M. Roberto SOLLAMI auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, à raison de 50% de son temps de travail,</p> <p>- d'approuver la convention de mise à disposition relative à M. Sébastien MEYER auprès de la Ville de Sarreguemines, à raison de 50% de son temps de travail,</p> <p>- d'autoriser M. le Député-Maire à signer lesdites conventions, renouvelables,</p> <p>- de procéder trimestriellement au recouvrement du prorata de la rémunération due par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, le cas échéant.</p>
13	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation de cinq ruches sur une partie du terrain attenant au château d'eau du Buchholz</u></p> <p>d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation de cinq ruches sur une partie du terrain attenant au château d'eau du Buchholz</p>
14	<b>Décide sous 3 oppositions et 1 abstention</b>	<p><u>Parc de stationnement du Carré Louvain : perte d'exploitation du délégataire sur exercices 2011 et 2012 – Avenant n°5 à la convention du 21/08/2006</u></p> <p>- d'accepter la prise en compte, par le délégataire, de la perte d'exploitation résultant sur les exercices 2011 et 2012 de la neutralisation de 56 places de stationnement dans le parking du Carré Louvain</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer l'avenant n°5 à intervenir à la convention du 21/08/2006</p> <p>- de verser au délégataire les montants correspondants sur les crédits inscrits au budget annexe des parcs de stationnement, sous rubrique 8225 / nature 658 / antenne 65870 à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 653,61 € au titre de l'année 2011</li> <li>• 10 710,28 € au titre de l'année 2012</li> </ul> <p>20 263,89 € au total</p>
15	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Acquisition par voie de préemption d'un immeuble d'habitation sis 2, rue des Sapins</u></p> <p>- d'utiliser son droit de préemption portant sur l'immeuble, cadastré section 21 n° 236 (2 rue des Sapins – 3,02 ares) et 484 (Route de Nancy – 15,68 ares) d'une contenance totale de 18 ares 70, sis 2 rue des Sapins, aux prix et conditions</p>

		<p>indiqués dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie au prix de 50 000€,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de préempter l'immeuble, appartenant à la SCI EMERAUDE, conformément à l'article L. 210-1 alinéas 1 et 2 du Code de l'Urbanisme afin de lutter contre l'insalubrité et de permettre le renouvellement urbain sur le secteur de la Route de Nancy, tels que le prévoient les objectifs définis par l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme,</li> <li>- le prix de vente, ainsi que les frais et honoraires qui en résulteront, soit une somme de 60 000 €, seront inscrits au budget primitif 2013 sous l'imputation suivante : Chapitre 21 – Rubrique 8240 – Article 2138 – Service 23FO – Programme FONACQ13,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires pour réaliser l'acquisition de ce bien.</li> </ul>
16	<p style="text-align: center;"><b>Décide sous 3 abstentions</b></p>	<p><u>Adjudication de plusieurs biens communaux : immeuble 14, rue Sainte Croix et appartement F 5 - 7, rue des Vosges</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'annuler la délibération du 22 octobre 2012 portant cession de l'immeuble 14 rue Sainte Croix à la SCI EDL Sainte Croix,</li> <li>- de procéder à la vente de l'immeuble 14 rue Sainte-Croix, cadastré Section 06, N°218/165 de 1,92 ares, incluant les lots volume n° 3 et 4 (suivant esquisse en volume N°482 du 24/02/2004) et comprenant 3 appartements d'une surface utile totale de 409 m<sup>2</sup> environ et des combles de 100 m<sup>2</sup> environ,</li> <li>- de procéder à la vente de l'appartement de type F5 (logement au 4<sup>ème</sup> étage + 1 emplacement de garage), correspondant aux lots N°7 et 14, situé 7 rue des Vosges dans la copropriété cadastrée Section 1 N° 1 13 d'une contenance de 2 ares 96,</li> <li>- d'utiliser la procédure de vente par adjudication publique avec attribution à la dernière enchère avec une mise à prix de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 114 000€ pour l'immeuble 14 rue Sainte-Croix,</li> <li>- 150 000€ pour l'appartement 7 rue des Vosges,</li> </ul> </li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes de vente respectifs et tout document qui s'y réfère,</li> <li>- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sorties du patrimoine ; les biens sont inscrits à l'inventaire comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeuble 14 rue Sainte Croix : le bien est inscrit à l'inventaire sous le N° NI 001208 avec l'imputation budgétaire : 3211 – 21318 - VENTES – 11FI,</li> <li>- Appartement F5 – 7 rue des Vosges : le bien est inscrit à l'inventaire sous le N° 2214 avec l'imputation budgétaire : 8240 – 2132 - FONACQ02 - 23FO,</li> </ul> </li> </ul>
17	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Demande d'agrément dérogatoire loi « DUFLOT »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Région une demande d'agrément dérogatoire du dispositif « DUFLOT » relatif à l'investissement locatif,</li> <li>- de charger Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint délégué d'établir le dossier pour cette demande.</li> </ul>
18		<p><u>Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par Voies Navigables de France dans le cadre du plan de gestion des opérations de dragage du canal des Houillères de la Sarre et de la Sarre Canalisée – UHC 7 – sur le territoire de la commune de Sarreguemines (rapport établi sur la base du rapport du bureau Ixsane)</u></p>

	<b>Décide à l'unanimité</b>	D'émettre un avis favorable à la demande présentée par Voies Navigables de France														
<b>19</b>	<b>Prend acte</b>	<p><u>Délégation du Conseil Municipal au Maire - Communications</u></p> <p>A - de la communication des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain</p>														
<b>20 Divers</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>A - Garantie Municipale pour un emprunt de 290 000 € à contracter par la maison de retraite Sainte Marie pour la construction de 4 logements locatifs aidés</u></p> <p>Article 1 : L'assemblée délibérante du Conseil Municipal de la Ville de SARREGUEMINES accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt de 290 000 € souscrit par la maison de retraite Sainte Marie auprès de la Caisse des dépôts.</p> <p>Ce prêt PLS 2012 est destiné à financer la construction de 4 logements à Sarreguemines, 2 rue Sainte Marie</p> <p>Article 2 : les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :</p> <table border="1"> <tr> <td>Montant du prêt</td> <td>290 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Durée de la période de préfinancement</td> <td>11 mois</td> </tr> <tr> <td>Durée de la période d'amortissement</td> <td>35 ans</td> </tr> <tr> <td>Taux d'intérêt actuariel annuel</td> <td>Taux du livret A en vigueur à la date du contrat de prêt+111pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i></td> </tr> <tr> <td>Profil d'amortissement</td> <td>Amortissement déduit de l'échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i></td> </tr> <tr> <td>Modalité de révision</td> <td>Double révisabilité limitée</td> </tr> <tr> <td>Taux de progressivité des échéances</td> <td>0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i></td> </tr> </table> <p>Article 3 : <u>La garantie est apportée aux conditions suivantes :</u></p> <p>La garantie de la collectivité est accordée sous réserve de l'inscription d'une hypothèque de 1<sup>er</sup> rang au bénéfice de la Ville de Sarreguemines, pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.</p> <p>Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieur à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont</p>	Montant du prêt	290 000,00 €	Durée de la période de préfinancement	11 mois	Durée de la période d'amortissement	35 ans	Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date du contrat de prêt+111pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Profil d'amortissement	Amortissement déduit de l'échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>	Modalité de révision	Double révisabilité limitée	Taux de progressivité des échéances	0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>
Montant du prêt	290 000,00 €															
Durée de la période de préfinancement	11 mois															
Durée de la période d'amortissement	35 ans															
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date du contrat de prêt+111pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>															
Profil d'amortissement	Amortissement déduit de l'échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>															
Modalité de révision	Double révisabilité limitée															
Taux de progressivité des échéances	0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>															

	<p>exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieur à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.</p> <p><u>Article 4</u> : La Ville de Sarreguemines s'engage pendant toute le durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.</p> <p><u>Article 5</u> : La Ville de Sarreguemines autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur</p> <p><u>Article 6°</u>. Me Claude BASTIEN, Notaire à 57200 Sarreguemines , 6 rue Louis Pasteur, est chargé des formalités de publication et d'inscription hypothécaire de 1<sup>er</sup> rang au profit de la Ville de Sarreguemines.</p>
--	---

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la  
46<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du lundi 27 mai 2013**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve A l'unanimité</b>	<p><u>Approbation du compte rendu de la 45<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le compte rendu de la 45<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</p>
<b>2</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Décision modificative – Contestation de la forme des titres de créances TLPE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'annuler les titres de recettes 2560 de 2010, 3057,3101 et 3223 de 2011 et émettant un mandat au chapitre 67 nature 673</li> <li>- De réémettre ces titres de recettes en 2013 au chapitre 73 nature 7368 et de compléter les avis des sommes à payer de toutes les mentions sollicitées</li> <li>- D'inscrire par décision modificative les crédits nécessaires soit 6 280,80 € en dépenses et en recettes aux imputations susmentionnées</li> </ul>
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Décision modificative – Indemnités de sinistre</u></p> <p>D'inscrire par voie de décision modificative les sommes suivantes en dépenses et en recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégâts des eaux MQ Beausoleil 3 931,00 €</li> <li>• Dégâts des eaux Mairie Annexe Felpersviller 240,00 €</li> <li>• Dégâts domaine public 3 426,54 €</li> <li><b>Total 7 597,54 €</b></li> </ul>
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Protection sociale complémentaire : engagement de la procédure de participation relative au risque « prévoyance » par le Centre de Gestion de la Moselle</u></p> <p>De se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Moselle va engager en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 27 janvier 1984, sachant que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Moselle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014</p>
<b>5</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Convention dans le cadre du système commercial FreizeitCard/Carte Loisirs et Grande Région</u></p> <p>De signer une convention qui définit les conditions du partenariat conclu entre la Société Rheinland Pfalz Tourismus GMBH, opérateur partenaire du Projet INTERREG IV-A « Marketing Touristique pour la Grande Région » pour l'exploitation du système électronique Freizeitcard/Carte Loisir et la Ville de Sarreguemines</p>
<b>6</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Attribution de subventions dans le cadre de l'opération MOSELLE MACADAM JEUNESSE 2013</u></p> <p>D'accorder, au titre du projet MOSELLE MACADAM JEUNESSE 2013 les subventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cercle Nautique 400,00€</li> <li>• CS Felpersviller 450,00 €</li> <li>• ASSO Gymnastique 600,00 €</li> <li>• Racing Club de Sarreguemines 1 305,36 €</li> <li>• Sarreguemines Jump 1 600,00 €</li> <li>• Tonic Boxe 1 421,00 €</li> <li><b>Total 5 776,36 €</b></li> </ul>

7	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Avance sur subventions 2013 – Rectificatif</u></p> <p>De répartir la subvention votée lors du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2012 concernant une avance sur subvention 2013 en faveur du Centre Socioculturel comme suit :</p> <p><b>120 771 €</b> au titre du fonctionnement et des 3 postes (chargé de mission référent familles et animateur jeunesse) chapitre 65, rubrique 5220, article 6574 antenne 65744</p> <p><b>182 557 €</b> à affecter au titre du Contrat Enfance Jeunesse au chapitre 65, rubrique 5222, article 6574, antenne 65742</p> <p>-----</p> <p><b>303 327 €</b></p>																
8	<p style="text-align: center;"><b>Prend acte</b></p>	<p><u>Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2012</u></p> <p>De la présentation par Monsieur le Député-Maire du rapport retraçant les actions de développement social urbain menées par la Ville de Sarreguemines</p>																
9	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Subvention dispositifs Politique de la Ville 2013</u></p> <p>D'attribuer les subventions suivantes :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines :</td> <td style="text-align: right;">8 475 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Equipe de Prévention Spécialisée – CMSEA</td> <td style="text-align: right;">5 280 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Centre Socioculturel</td> <td style="text-align: right;">14 960 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Ludothèque Beausoleil</td> <td style="text-align: right;">17 500 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Association Proximité</td> <td style="text-align: right;">6 000 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Centre d'Information sur les Droits des Femmes Et des Familles</td> <td style="text-align: right;">1 310 €</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Equipes Saint Vincent</td> <td style="text-align: right;"><u>2 000 €</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><b>Total 55 525 €</b></td> </tr> </table>	- Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines :	8 475 €	- Equipe de Prévention Spécialisée – CMSEA	5 280 €	- Centre Socioculturel	14 960 €	- Ludothèque Beausoleil	17 500 €	- Association Proximité	6 000 €	- Centre d'Information sur les Droits des Femmes Et des Familles	1 310 €	- Equipes Saint Vincent	<u>2 000 €</u>		<b>Total 55 525 €</b>
- Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines :	8 475 €																	
- Equipe de Prévention Spécialisée – CMSEA	5 280 €																	
- Centre Socioculturel	14 960 €																	
- Ludothèque Beausoleil	17 500 €																	
- Association Proximité	6 000 €																	
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes Et des Familles	1 310 €																	
- Equipes Saint Vincent	<u>2 000 €</u>																	
	<b>Total 55 525 €</b>																	
10	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Approbation et soumission à enquête publique du projet de zonage d'assainissement</u></p> <p>- d'approuver le projet de zonage d'assainissement de la commune et de soumettre ce projet à enquête publique</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à régler les frais de procédure liés à l'instruction de l'enquête publique concernant ce zonage d'assainissement</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué, à signer tous les actes utiles à la procédure.</p>																
11	<p style="text-align: center;"><b>Décide A l'unanimité</b></p>	<p><u>Ligne électrique exploitée en 63 000 volts Kerbach-Sarreguemines – Convention pour reconnaissance de servitude légale et d'utilité publique avec RTE EDF Transport SA</u></p> <p>- d'approuver les modalités de la convention pour le passage en forêt communal de la ligne électrique souterraine 63 000 volts Kerbach – Sarreguemines et celle pour le passage de la ligne électrique aérienne 90 000 volts exploitée en 63 000 volts Kerbach – Sarreguemines avec RTE EDF Transport SA,</p> <p>- d'accepter une indemnité unique à titre de compensation forfaitaire de 415 € relative à la convention pour le passage de la ligne électrique souterraine 63 000 volts Kerbach – Sarreguemines.</p> <p>- d'accepter une indemnité unique à titre de compensation forfaitaire de 2 837,10 € relative à la convention pour le passage de la ligne électrique aérienne 90 000 volts exploitée en 63 000 volts Kerbach – Sarreguemines</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à prendre toutes les dispositions concernant la passation, la signature et l'exécution de la convention.</p>																



12	<p style="text-align: center;"><b>Décide Sous 4 abstentions</b></p>	<p><u>Cession de l'immeuble communal 6, rue de la Fraternité à Sarreguemines à M. Régis SCHALLHAMMER</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de solliciter l'avis préalable du Sous-Préfet en vue de la désaffectation de l'immeuble communal situé 6 rue de la Fraternité et cadastré Section 53, N°533/50,</li> <li>- de procéder, après avis, à la désaffectation de l'immeuble communal précité,</li> <li>- de le déclasser dans le domaine privé de la commune,</li> <li>- de céder l'immeuble, sis 6 rue de la Fraternité et cadastré Section 53, N° 533/50 d'une superficie de 9,92 ares, au prix de 130 000 € à Monsieur Régis SCHALLHAMMER, domicilié 7 place des Gendarmes d'Ouvéa à HYERES (83400),</li> <li>- de constituer, à cet effet, une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée Section 53, N° 534/50, fond servant, au profit de la parcelle, cadastrée Section 53, N°533/50, fond dominant, nécessaire à cette cession,</li> <li>- l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure, restera à la charge de l'acquéreur,</li> </ul>
13	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Acquisition de 2 parcelles cadastrées section 51 n° 90 et 100 auprès de M. FILGRAFF lieudit « Neunkirch »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir auprès de Mme FILLGRAFF Léonie, domiciliée à la maison de retraite Sainte Marie de Sarreguemines, les parcelles cadastrées Section 51 N° 90 (4,21 ares) et 100 (7,63 ares) d'une contenance totale de 11,90 ares - Lieu-dit « Neunkirch » pour un montant de 11 900 €,</li> <li>- les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 13 500 € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2013 en section d'investissement Chapitre 21 Sous Rubrique 8240 Nature 2118 Opération FONACQ13 23FO Acquisitions Foncières,</li> <li>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</li> </ul>
14	<p style="text-align: center;"><b>Décide A l'unanimité</b></p>	<p><u>Acquisition de plusieurs terrains issus de la succession de Mme Solange LAMY</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir auprès des héritiers de Mme Solange LAMY les parcelles cadastrées Section 73 N° 65 et 66 d'une contenance totale de 9,50 ares pour un montant de 19 000 € et celles cadastrées Section 55, N° 535, 537, 539, 541, 543 et 545 d'une contenance totale de 4,83 ares au prix de 7 728 €,</li> <li>- de prendre en charge les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte et de notaire,</li> <li>- les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 35 000,- € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais de géomètre, d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2013 en section d'investissement Chapitre 21 Sous Rubrique 8240 Nature 2118 Opération FONACQ13 23FO Acquisitions Foncières,</li> <li>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</li> </ul>
15	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Acquisition de plusieurs parcelles appartenant à M. et Mme Nicolas BEHR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Nicolas BEHR, domiciliés 81 rue Saint Barbe à Sarreguemines, les parcelles cadastrées Section 77, N° 133, 134 et 24 d'une contenance totale de 8,83 ares, situées aux lieux dits « Hasenacker » et « Kohlwiese » et celle cadastrée Section 82, N°001 d'une contenance de 10,50 ares située au lieu dit « Haselwiese », pour un montant total de 4 558 €,</li> <li>- de prendre en charge les frais d'acte et de notaire,</li> <li>- les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 6 000 € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2013 en section d'investissement sous Rubrique 8240 Nature 2118 Opération FONACQ13</li> </ul>

		<p>23FO Acquisitions Foncières,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</li> </ul>
16	<p><b>Décide</b> <b>Sous 3 abstentions</b></p>	<p><u>Réalisation d'un Pôle social</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le projet de réalisation du Pôle Social rue Edouard Jaunez et de jardins familiaux rue des Maraîchers,</li> <li>- de solliciter les aides financières auprès du FEDER, de l'Etat et de toutes collectivités compétentes,</li> <li>- du principe de la mise à disposition, par bail emphytéotique administratif d'une durée de 55 années, à l'Office Public de l'Habitat, d'un terrain d'environ 19,80 ares pour la réalisation de la Maison Relais,</li> <li>- du principe de la mise à disposition, par bail emphytéotique administratif d'une durée de 55 années, à l'Office Public de l'Habitat, d'un terrain d'environ 12 ares pour le logement des Compagnons d'Emmaüs,</li> <li>- du principe de la mise à disposition, par bail emphytéotique administratif d'une durée de 55 années, à l'association Emmaüs, d'un terrain de 31,90 ares pour les activités de l'association Emmaüs,</li> <li>- d'aménager l'accès à la Maison Relais et au Pôle Social,</li> <li>- d'aménager les terrains destinés au logement de la population sédentarisée de la rue Edouard Jaunez,</li> <li>- d'aménager les jardins familiaux sur un terrain appartenant à la Ville rue des Maraîchers,</li> <li>- les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux (accès et terrains familiaux), savoir 580 000 €, sont prévus au budget général 2013 chap. 23 rubr. 5241 art. 2312 23UR – NOMTRA13,</li> <li>- les crédits nécessaires à la réalisation des jardins familiaux, à savoir 117 000 €, sont inscrits au BP 2013 chap.21 rub. 631 art. 2188 et 2128, 13SJ - JARMAR13,</li> <li>- d'autoriser M. le Député Maire ou M. l'Adjoint délégué à signer tout document intervenant dans le cadre de cette opération.</li> </ul>
17	<p><b>Prend acte</b></p>	<p><u>Délégation du Conseil Municipal au Maire - Communications</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A - de la communication des renoncements à l'exercice du droit de préemption urbain</li> <li>B – de la communication des attributions de marchés publics</li> </ul>
18 Divers	<p><b>Décide</b> <b>Sous 1 abstention</b></p>	<p>A – <u>Contrats Emplois Avenir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De créer quatre Emplois d'Avenir à la Ville de Sarreguemines à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013</li> <li>- D'adapter l'état des effectifs en conséquence</li> </ul>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,  
Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la 47<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du vendredi 28 juin 2013**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve</b>	<p><b><u>Approbation du compte rendu de la 46<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</u></b></p> <p>Le compte rendu de la 46<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</p>																																																																																				
<b>2</b>	<b>Décide</b>	<p><b><u>Répartition des sièges au Conseil de Communauté à l'issue des prochaines élections municipales</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De proposer à M. le Préfet de la Moselle d'arrêter une composition du conseil communautaire, applicable dès le prochain renouvellement général des conseils municipaux, par accord des assemblées communales selon les règles de majorité qualifiée,</li> <li>- D'approuver un nombre de délégués au sein de l'organe délibérant de l'EPCI fixé à 66, soit le nombre maximum de sièges autorisé par la loi,</li> <li>- D'approuver, conformément à la délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 4 avril 2013, une répartition des sièges selon une proportionnalité de la population (arrondie à l'entier inférieur), en garantissant un siège minimum par commune et en distribuant les sièges restants selon la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.</li> </ul> <p>La répartition sera la suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th align="center">Nom de la commune</th> <th align="center">Nombre d'habitants</th> <th align="center">répartition des sièges au conseil communautaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Sarreguemines</td><td align="right">21 540</td><td align="center">27</td></tr> <tr><td>Grosbliedestroff</td><td align="right">3 302</td><td align="center">4</td></tr> <tr><td>Woustviller</td><td align="right">3 258</td><td align="center">4</td></tr> <tr><td>Hambach</td><td align="right">2 736</td><td align="center">3</td></tr> <tr><td>Rouhling</td><td align="right">2 035</td><td align="center">2</td></tr> <tr><td>Willerwald</td><td align="right">1 500</td><td align="center">2</td></tr> <tr><td>Remelfing</td><td align="right">1 448</td><td align="center">2</td></tr> <tr><td>Neufgrange</td><td align="right">1 433</td><td align="center">2</td></tr> <tr><td>Hundling</td><td align="right">1 358</td><td align="center">2</td></tr> <tr><td>Sarreinsming</td><td align="right">1 294</td><td align="center">2</td></tr> <tr><td>Wiesviller</td><td align="right">1 031</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Bliesbruck</td><td align="right">1 015</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Loupershouse</td><td align="right">966</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Lixing-les-Rouhling</td><td align="right">930</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Kalhausen</td><td align="right">853</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Zetting</td><td align="right">845</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Wittring</td><td align="right">806</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Ippling</td><td align="right">785</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Woelfing-les-Sarreguemines</td><td align="right">691</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Grundviller</td><td align="right">666</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Siltzheim</td><td align="right">663</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Blies-Guersviller</td><td align="right">600</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Blies-Ebersing</td><td align="right">596</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Frauenberg</td><td align="right">547</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Ernestviller</td><td align="right">513</td><td align="center">1</td></tr> <tr><td>Guebenhouse</td><td align="right">405</td><td align="center">1</td></tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td align="right"><b>51 816</b></td> <td align="center"><b>66</b></td> </tr> </tbody> </table>	Nom de la commune	Nombre d'habitants	répartition des sièges au conseil communautaire	Sarreguemines	21 540	27	Grosbliedestroff	3 302	4	Woustviller	3 258	4	Hambach	2 736	3	Rouhling	2 035	2	Willerwald	1 500	2	Remelfing	1 448	2	Neufgrange	1 433	2	Hundling	1 358	2	Sarreinsming	1 294	2	Wiesviller	1 031	1	Bliesbruck	1 015	1	Loupershouse	966	1	Lixing-les-Rouhling	930	1	Kalhausen	853	1	Zetting	845	1	Wittring	806	1	Ippling	785	1	Woelfing-les-Sarreguemines	691	1	Grundviller	666	1	Siltzheim	663	1	Blies-Guersviller	600	1	Blies-Ebersing	596	1	Frauenberg	547	1	Ernestviller	513	1	Guebenhouse	405	1	<b>TOTAL</b>	<b>51 816</b>	<b>66</b>
Nom de la commune	Nombre d'habitants	répartition des sièges au conseil communautaire																																																																																				
Sarreguemines	21 540	27																																																																																				
Grosbliedestroff	3 302	4																																																																																				
Woustviller	3 258	4																																																																																				
Hambach	2 736	3																																																																																				
Rouhling	2 035	2																																																																																				
Willerwald	1 500	2																																																																																				
Remelfing	1 448	2																																																																																				
Neufgrange	1 433	2																																																																																				
Hundling	1 358	2																																																																																				
Sarreinsming	1 294	2																																																																																				
Wiesviller	1 031	1																																																																																				
Bliesbruck	1 015	1																																																																																				
Loupershouse	966	1																																																																																				
Lixing-les-Rouhling	930	1																																																																																				
Kalhausen	853	1																																																																																				
Zetting	845	1																																																																																				
Wittring	806	1																																																																																				
Ippling	785	1																																																																																				
Woelfing-les-Sarreguemines	691	1																																																																																				
Grundviller	666	1																																																																																				
Siltzheim	663	1																																																																																				
Blies-Guersviller	600	1																																																																																				
Blies-Ebersing	596	1																																																																																				
Frauenberg	547	1																																																																																				
Ernestviller	513	1																																																																																				
Guebenhouse	405	1																																																																																				
<b>TOTAL</b>	<b>51 816</b>	<b>66</b>																																																																																				

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en ce sens, notamment l'article 5 relatif à la composition de l'organe délibérant,</li> <li>- D'autoriser M. le Député Maire à signer tout document relatif aux décisions ci-dessus.</li> </ul>
<b>3</b>	<b>Décide</b>	<u>Approbation de la charte révisée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le projet de charte révisée du Parc naturel régional des Vosges du Nord</li> <li>- de confirmer l'adhésion de la Ville au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC)</li> <li>- d'autoriser M. le Député Maire ou son Adjointe Déléguée à signer tout acte ou pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.</li> </ul>
<b>4</b>	<b>Décide</b>	<u>Projet FISAC 2<sup>ème</sup> tranche</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de solliciter le soutien et la participation financière du FISAC au programme trisannuel présenté.</li> <li>- sous réserve de l'obtention et du versement de ces crédits par le FISAC, d'intervenir financièrement sur le projet à hauteur de 126 570€ sur trois ans, soit 42 190€ maximum par an.</li> <li>- d'autoriser le Député Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce programme.</li> </ul>
<b>5</b>	<b>Décide</b>	<u>Affectation du solde de l'enveloppe du fonds de concours CASC 2013</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De solliciter, au titre du fonds de concours mis en place par décision du conseil communautaire du 05 juin 2008, la participation financière de la CASC pour le projet de rénovation des sièges de l'auditorium du Casino des Faïenceries pour un montant estimatif de 33 055 € HT.</li> <li>- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013, opération CASTRA13 en dépenses.</li> <li>- Les recettes inscrites initialement au chapitre 13 sous rubrique 01 20 (produits non affectés) nature 13251 (subvention du groupement de collectivités de rattachement) opération SUBEQU13 (Subvention d'équipement 2013) sont à virer de la sous rubrique 01 20 à la sous rubrique 33 21 (salle de spectacle du casino) opération CASTRA13 (casino travaux 2013).</li> </ul>
<b>6</b>	<b>Décide</b>	<u>Délégation de service public VNF</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autoriser le Maire à déposer, après négociation, le projet final de convention pour la gestion du port de plaisance dans le cadre de la procédure de DSP avec VNF</li> <li>- Si l'offre de la Ville est retenue par VNF, d'autoriser le Député Maire à signer et à exécuter la convention définitive avec VNF et les documents qui s'y rapportent.</li> </ul>
<b>7</b>	<b>Décide</b>	<u>Espaces partagés centre ville – Décision modificative – Transfert des frais d'études – Exercice 2010 – pour un montant de 35 078,68 €</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'inscrire au budget, par voie de décision modificative après budget primitif, un crédit de 35 078,68 € comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>o en recettes au compte d'immobilisations incorporelles 2031 « frais d'études... »</li> <li>o en dépense au compte d'immobilisations en cours 2315 « Installations... »</li> </ul> </li> </ul> permettant d'effectuer les opérations d'ordre de transfert de compte à compte des frais d'études, comptabilisés en 2010, du compte 2031 vers le compte 2315 et de la fiche inventaire n°4713 vers la fiche inventaire n°5552 .
<b>8</b>	<b>Décide</b>	<u>Créance irrécouvrable LEFFER – Décision modificative – Transfert des crédits « d'ordre » prévus au BP 2013 sur des comptes de crédits « réels » pour un montant de 108 691,54 €</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les crédits de 108 691,54 €, inscrits au BP 2013, en dépense et recette, sur des chapitres d'opérations <b>d'ordre</b> budgétaire, sont, par voie de décision modificative après budget primitif, à transférer sur des chapitres d'opérations <b>réelles</b>, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>o en dépense, du compte d'ordre « 042 »-6542 vers le compte réel « 65 »-6542</li> <li>o en recette, du compte d'ordre « 040 »-2761 vers le compte réel « 27 »-2761</li> </ul> </li> </ul>

9	Décide	<u>Autorisation d'enchérir et d'acquérir des objets de collection pour le compte du Musée de Sarreguemines</u>  D'autoriser Monsieur Christian THEVENIN, Directeur, d'acquérir au nom de la Ville de Sarreguemines, des objets de collection dans le cadre de ventes publiques aux enchères : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans la limite des inscriptions budgétaires annuelles</li> <li>- et pour la durée du mandat</li> </ul>																												
10	Décide	<u>Marque Qualité Tourisme™ - Région Lorraine</u>  D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint à signer un contrat qui définit les règles quant à l'utilisation de la marque Qualité Tourisme™ - Région Lorraine et les engagements quant au maintien du label Qualité Tourisme™ sur le site.																												
11	Décide	<u>Carte scolaire – Mesures prévisionnelles pour la rentrée 2013/2014</u>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- de prendre acte du retrait du 3ème poste à l'école maternelle du Blaumberg et du 6ème poste à l'école élémentaire de Neunkirch,</li> <li>- d'émettre un avis défavorable au retrait du 7ème poste à l'école élémentaire de la Montagne supérieure.</li> <li>-</li> </ul>																												
12	Décide	<u>Versement d'une subvention au Centre Socioculturel au titre du projet de séjour culturel</u>  d'accorder une subvention de <b>6 325 €</b> au Centre Socioculturel pour le projet de séjour culturel,  les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2013 sous : Chapitre : 65 Rubrique : 5220 Article : 65742																												
13	Décide	<u>Contrat Enfance Jeunesse</u>  - d'attribuer les subventions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Association du Foyer Culturel</b> <table data-bbox="427 1171 1353 1323"> <tr><td>Hip Hop / Break Dance</td><td style="text-align: right;">2 565,00€</td></tr> <tr><td>Perfectionnement informatique</td><td style="text-align: right;">2 170,00 €</td></tr> <tr><td>Théâtre sur la ville</td><td style="text-align: right;">30 247,00 €</td></tr> <tr><td>Accueils de loisirs – centres aérés</td><td style="text-align: right;">17 773,00 €</td></tr> <tr><td><b>TOTAL :</b></td><td style="text-align: right;"><b>52 755,00 €</b></td></tr> </table> </li> <li>➤ <b>Culture et Liberté</b> <table data-bbox="427 1373 1353 1496"> <tr><td>Arts du cirque</td><td style="text-align: right;">13 393,00 €</td></tr> <tr><td>Week-ends monocyclistiques et autres</td><td style="text-align: right;">2 595,00 €</td></tr> <tr><td>Ski</td><td style="text-align: right;">13 000,00 €</td></tr> <tr><td><b>TOTAL</b></td><td style="text-align: right;"><b>28 988,00 €</b></td></tr> </table> </li> <li>➤ <b>Centre Socioculturel</b> <table data-bbox="427 1574 1353 1697"> <tr><td>Périscolaire</td><td style="text-align: right;">148 778,00 €</td></tr> <tr><td>Mercredis éducatifs</td><td style="text-align: right;">19 321,50 €</td></tr> <tr><td>Centres aérés</td><td style="text-align: right;">14 457,50 €</td></tr> <tr><td><b>TOTAL :</b></td><td style="text-align: right;"><b>182 557,00 €</b></td></tr> </table> </li> </ul> <table data-bbox="427 1715 1353 1749"> <tr><td><b>TOTAL GENERAL :</b></td><td style="text-align: right;"><b>264 300,00 €</b></td></tr> </table> Pour les projets éligibles, de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 sous : Chapitre : 65 Rubrique : 5222 Article : 65742	Hip Hop / Break Dance	2 565,00€	Perfectionnement informatique	2 170,00 €	Théâtre sur la ville	30 247,00 €	Accueils de loisirs – centres aérés	17 773,00 €	<b>TOTAL :</b>	<b>52 755,00 €</b>	Arts du cirque	13 393,00 €	Week-ends monocyclistiques et autres	2 595,00 €	Ski	13 000,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>28 988,00 €</b>	Périscolaire	148 778,00 €	Mercredis éducatifs	19 321,50 €	Centres aérés	14 457,50 €	<b>TOTAL :</b>	<b>182 557,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>264 300,00 €</b>
Hip Hop / Break Dance	2 565,00€																													
Perfectionnement informatique	2 170,00 €																													
Théâtre sur la ville	30 247,00 €																													
Accueils de loisirs – centres aérés	17 773,00 €																													
<b>TOTAL :</b>	<b>52 755,00 €</b>																													
Arts du cirque	13 393,00 €																													
Week-ends monocyclistiques et autres	2 595,00 €																													
Ski	13 000,00 €																													
<b>TOTAL</b>	<b>28 988,00 €</b>																													
Périscolaire	148 778,00 €																													
Mercredis éducatifs	19 321,50 €																													
Centres aérés	14 457,50 €																													
<b>TOTAL :</b>	<b>182 557,00 €</b>																													
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>264 300,00 €</b>																													
14	Décide	<u>Convention GrDF – Lotissement du Forst à Folpersviller</u>  d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir avec GrDF.																												

15	Décide	<u>Dénomination de rues – Secteur de l'ancien hôpital</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de nommer l'actuelle rue de l'Hôpital, « <b>rue de l'Ancien Hôpital</b> »</li> <li>- de dénommer la nouvelle voie qui desservira le futur lotissement et rejoindra la rue de la Montagne, « <b>rue du Docteur Eugène SCHATZ (1902-1960)</b> »</li> <li>- d'autoriser M. le Député-Maire ou son adjoint délégué à signer l'arrêté y afférent et toutes les autres pièces à intervenir.</li> </ul>
16	Décide	<u>Cession d'un terrain sis à l'angle des rues des Hirondelles et de la Mésange à M. Lamri KHADRI</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de céder la parcelle cadastrée Section 19, N° 189/13 de 838 m<sup>2</sup> à Monsieur Lamri KHADRI, demeurant à 57670 FRANCALTROFF, 50 rue de Saint-Avold pour un prix total de 54 306,- €,</li> <li>- les frais d'acte et de notaire qui résulteront de cette cession resteront à la charge de l'acquéreur,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente et tout document qui s'y réfère,</li> </ul>
17	Décide	<u>Acquisition d'une parcelle auprès de M. Claude SCHMITT sise rue Antoine Laurent Lavoisier</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir auprès de Monsieur Claude SCHMITT, demeurant 10 impasse Edouard Branly à Sarreguemines, la parcelle cadastrée Section 53, N° 235 d'une contenance de 14 m<sup>2</sup>, située rue Antoine Laurent Lavoisier, pour un montant total de 5 €,</li> <li>- d'incorporer ce terrain dans le domaine public de la voirie communale,</li> <li>- de prendre en charge les frais d'acte et de notaire,</li> <li>- les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 1 000,- € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2013 en section d'investissement sous Rubrique 8220 Nature 2112 Opération VOIACQ13 23FO Terrains de voirie divers,</li> <li>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</li> </ul>
18	Décide	<u>Acquisition d'une auprès de la copropriété du 18, rue du Champ de Mars</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir auprès de la Copropriété du 18 rue du Champ de Mars, domiciliée à Sarreguemines, une partie de terrain d'une contenance de 48 m<sup>2</sup> (section 11 n° 2/24) à prélever de la parcelle cadastrée Section 11 N° 1 63, située à proximité immédiate du Château d'eau « des Tirailleurs », pour un montant total de 2 000 €,</li> <li>- de prendre en charge les frais de géomètre, d'acte et de notaire,</li> <li>- les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 5 500,- € correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais de géomètre, d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2013 en section d'investissement sous Rubrique 8240 Nature 2118 Opération FONACQ13 23FO Acquisitions Foncières,</li> <li>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</li> </ul>
19	Décide	<u>Mise à disposition d'une place de stationnement à Mme LYASSE Sylviane – rue de la Piscine</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver les dispositions de la convention de concession d'une place de stationnement, située sur le parc public entre la rue de la Piscine et la rue Alexandre de Geiger, au bénéfice de Madame LYASSE Sylvane, épouse SANCHEZ, domiciliée 124 rue de Woustviller à Sarreguemines,</li> <li>- de prendre acte que cette concession de longue durée portera sur une durée de 30 années pour un loyer annuel de 313 € indexé sur l'évolution du coût de la construction,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et tout document qui s'y réfère.</li> </ul>
20	Décide	<u>Avis à émettre sur le SCOTAS</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'émettre un avis favorable aux différents éléments constitutifs du dossier du SCOT,</li> <li>- d'observer que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la définition dans le document d'aménagement commercial (DAC) en tant que zone commerciale à aménager d'un ensemble foncier de 11,9 hectares</li> </ul> </li> </ul>

		<p>sur le territoire de la commune de Roth-Hambach semble en contradiction avec les objectifs du PADD qui préconise la restructuration ou la réorganisation des sites existants sans faire émerger de nouveau site commercial majeur,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la définition d'une coupure d'urbanisation au niveau de la rue de Foldersviller est située dans un secteur déjà urbanisé. La traduction de cette coupure d'urbanisation dans les futurs documents d'urbanisme sera difficile à mettre en place,</li> <li>- de demander au Conseil Communautaire d'examiner la possibilité de réduire la densité minimale de logement de 40 à 30 logements par hectare pour moduler la densité des constructions en fonction des caractéristiques de l'habitat existant en centre ville et dans les quartiers périphériques,</li> <li>- de charger Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint délégué de communiquer cet avis au Syndicat mixte.</li> </ul>
21	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente,</li> <li>- la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en Mairie durant 1 mois, d'une mention dans un journal et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune,</li> <li>- le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Sarreguemines (service de l'urbanisme bureau 207) aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires 17 quai Paul Wiltzer 57000 METZ.</li> </ul> <p>La présente délibération sera exécutoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU approuvé, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications.</li> <li>- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en mairie.</li> </ul> <p>La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise en Sous-Préfecture.</p>
22	<p style="text-align: center;"><b>Décide</b></p>	<p><u>Institution du Droit de Prémption Urbain sur les zones Urbaines (U) et à Urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'instituer un droit de prémption sur la totalité des zones urbaines (U), et d'urbanisation future (AU) telles qu'elles sont définies au Plan Local d'Urbanisme approuvé et définies sur les planches graphiques dudit document,</li> <li>- de préciser que le droit de prémption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, après transmission au représentant de l'Etat, après affichage en mairie et après insertion dans deux journaux diffusés dans le département, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Républicain Lorrain</li> <li>- les Affiches d'Alsace et de Lorraine (Moniteur)</li> </ul> </li> <li>- de préciser que le périmètre d'application du droit de prémption urbain est annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R. 123-13 du Code de l'Urbanisme.</li> <li>- une copie de la présente délibération et du plan annexé, faisant apparaître l'ensemble des zones U et AU du territoire communal, sera transmise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Monsieur le Préfet,</li> <li>– Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,</li> <li>– Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,</li> <li>– la Chambre constituée près du Tribunal de Grande instance,</li> <li>– le Greffe du même Tribunal.</li> </ul> </li> <li>- un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de prémption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L. 213-13 du Code de l'urbanisme.</li> </ul> <p>d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>

<b>23</b>	<b>Décide</b>	<u>Parc de stationnement du Carré Louvain – Protocole d'accord transactionnel avec la SCCV Ste Croix</u>  Point retiré
<b>24</b>	<b>Prend acte</b>	<u>Délégation du Conseil Municipal au Maire - Communications</u>  A - de la communication des renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain  B – de la communication relative à l'emploi des dépenses imprévues
<b>25 Divers</b>		Néant

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT



**Extrait des décisions prises  
lors de la 48<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du lundi 09 septembre 2013**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve Sous 1 opposition</b>	<p><u>Approbation du compte rendu de la 47<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le compte rendu de la 47<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</p>
<b>2</b>	<b>Prend acte</b>	<p><u>Rapports annuels sur l'Eau et l'Assainissement 2012</u></p> <p>de la présentation des rapports d'activités 2012 des services de l'Eau et de l'Assainissement.</p>
<b>3</b>	<b>Décide sous 5 oppositions</b>	<p><u>Demande de subventions pour les projets « Espaces Publics partagés » et « Stade des Faïenceries »</u></p> <p>- d'approuver les projets « Espaces Publics Partagés » et « Stade des Faïenceries » selon le plan de financement prévisionnel suivant :</p> <p style="padding-left: 40px;">→ Plan de financement prévisionnel « Espaces Publics partagés » : Coût total : 2.650 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Sarreguemines : .....1.325.000 € (50 %)</li> <li>• Conseil Général de la Moselle : .....1.325.000 € (50 %)</li> </ul> <p style="padding-left: 40px;">→ Plan de financement prévisionnel « Stade des Faïenceries » : Coût total : 2100 000€ HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Général de la Moselle : ..... 1.050.000 € (50 %) (Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires Mosellans n°2)</li> <li>- Etat : ..... 315.000 € (15 %) (Centre National pour le Développement du Sport)</li> <li>- Conseil Régional de Lorraine : ..... 150.000 € (7,14 %) (Contrat d'Appui au Développement des Territoires)</li> <li>- Fédération Française de Football : ... 100.000 € (4,76 %) (Fonds d'Aide au Football Amateur)</li> <li>- Ville de Sarreguemines : ..... 485.000 € (23,10 %)</li> </ul> <p>- de solliciter la participation financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du Conseil Général de la Moselle au titre du PACTE 57 II pour ces deux projets</li> <li>• du Centre National pour le Développement du Sport, de la Région Lorraine, de la Fédération Française de Football pour le projet « Stade des Faïenceries » et de tout autre organisme public ou privé susceptible d'apporter son concours à ces projets,</li> </ul> <p>- les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au BP 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les espaces publics partagés, sous l'imputation suivante : Sous rubrique 8220, Nature 23151, programme 09PIETRA,</li> <li>- Pour le Stade des Faïenceries, sous l'imputation suivante : Sous rubrique 412, Nature 23128, programme STAASF93</li> </ul> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son adjoint délégué à signer les conventions à intervenir.</p>

4	<p style="text-align: center;"><b>Décide</b></p>	<p><u>Décision modificative – Indemnités de sinistre</u></p> <p>- d'inscrire par voie de décision modificative les sommes suivantes en dépenses et en recettes :</p> <table border="1" data-bbox="635 264 1305 1265"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Date des sinistres</th> <th>Montant de l'indemnité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dégâts domaine public FUNFROCK J. Sinistre 16.13</td> <td>08/02/2013</td> <td>8 232,00 €</td> </tr> <tr> <td>Vandalisme école maternelle Victor Hugo Sinistre 29.12</td> <td>20/06/2012</td> <td>1 145,00 €</td> </tr> <tr> <td>Dégât des eaux école primaire Folpersviller Sinistre 35.13</td> <td>24/05/2013</td> <td>3 414,00 €</td> </tr> <tr> <td>Dégât des eaux MQ Beausoleil Sinistre 12.13</td> <td>04/02/2013</td> <td>1 311,00 €</td> </tr> <tr> <td>Dégât des eaux Casino Sinistre 15.13</td> <td>24/05/2013</td> <td>1 794,00 €</td> </tr> <tr> <td>Vandalisme Kayak club Sinistre 39.13</td> <td>10/06/2013</td> <td>1 604,00 €</td> </tr> <tr> <td>Dégât des eaux Conservatoire Sinistre 42.13</td> <td>28/06/2013</td> <td>1 600,00 €</td> </tr> <tr> <td>Dégât des eaux MQ Neunkirch Sinistre 41.13</td> <td>11/06/2013</td> <td>1 191,06 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total :</td> <td>20 291,06 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sinistres	Date des sinistres	Montant de l'indemnité	Dégâts domaine public FUNFROCK J. Sinistre 16.13	08/02/2013	8 232,00 €	Vandalisme école maternelle Victor Hugo Sinistre 29.12	20/06/2012	1 145,00 €	Dégât des eaux école primaire Folpersviller Sinistre 35.13	24/05/2013	3 414,00 €	Dégât des eaux MQ Beausoleil Sinistre 12.13	04/02/2013	1 311,00 €	Dégât des eaux Casino Sinistre 15.13	24/05/2013	1 794,00 €	Vandalisme Kayak club Sinistre 39.13	10/06/2013	1 604,00 €	Dégât des eaux Conservatoire Sinistre 42.13	28/06/2013	1 600,00 €	Dégât des eaux MQ Neunkirch Sinistre 41.13	11/06/2013	1 191,06 €	Total :		20 291,06 €
Sinistres	Date des sinistres	Montant de l'indemnité																														
Dégâts domaine public FUNFROCK J. Sinistre 16.13	08/02/2013	8 232,00 €																														
Vandalisme école maternelle Victor Hugo Sinistre 29.12	20/06/2012	1 145,00 €																														
Dégât des eaux école primaire Folpersviller Sinistre 35.13	24/05/2013	3 414,00 €																														
Dégât des eaux MQ Beausoleil Sinistre 12.13	04/02/2013	1 311,00 €																														
Dégât des eaux Casino Sinistre 15.13	24/05/2013	1 794,00 €																														
Vandalisme Kayak club Sinistre 39.13	10/06/2013	1 604,00 €																														
Dégât des eaux Conservatoire Sinistre 42.13	28/06/2013	1 600,00 €																														
Dégât des eaux MQ Neunkirch Sinistre 41.13	11/06/2013	1 191,06 €																														
Total :		20 291,06 €																														
5	<p style="text-align: center;"><b>Décide Sous 3 abstentions et 1 opposition</b></p>	<p><u>Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Actualisation du coefficient multiplicateur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014</u></p> <p>Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est fixé à <b>8,44</b> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément à la formule suivante :</p> $\frac{8 \times 124,63}{118,04}$ <p>8 est le coefficient multiplicateur communal appliqué en 2011, lié à l'indice de 2009 (N-2)</p> <p>118,04 est l'indice initial moyen de 2009 des prix à la consommation, hors tabac,</p> <p>124,63 est l'indice moyen de l'exercice 2012, connu au 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 et applicable pour 2014.</p>																														
6	<p style="text-align: center;"><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Etat des effectifs</u></p> <p>- de procéder, <b>avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013</b>, aux transformations suivantes de l'état des effectifs :</p> <p><b>SUPPRESSION DE POSTE (TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE TECHNIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>o</sup> class e.</li> </ul>																														

		<p><b>CREATION DE POSTE (TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE TECHNIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un emploi d'agent de maîtrise.</li> </ul> <p><b>CREATION DE POSTE (NON TITULAIRES) :</b></p> <p>FILIERE ADMINISTRATIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un emploi de rédacteur.</li> </ul>
7	Décide à l'unanimité (M.ZINGRAFF ne prend pas part au vote)	<p><u>Nouvelle convention Ville/Université Populaire Sarreguemines Confluences</u></p> <p>D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer une convention qui définit les modalités d'une intervention de M. Greff, Animateur au Musée, dans le cadre de la programmation de l'Université Populaire de Sarreguemines</p>
8	Décide à l'unanimité	<p><u>Versement d'une subvention exceptionnelle au Sarreguemines Football Club (ex ASF 93)</u></p> <p>de verser au Sarreguemines FC une subvention exceptionnelle de 15 000 € à prendre sur les crédits votés non affectés inscrits au Budget Primitif 2013 chapitre 65 rubrique 40 1 article 65744</p>
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Utilisation d'équipements sportifs communaux par les Lycées de Sarreguemines – Signature d'un avenant</u></p> <p>- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs communaux par les Lycées de Sarreguemines</p>
10	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de subvention / Actions du CMSEA</u></p> <p>D'accorder une subvention de 1 500,00 € au Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence Val de Sarre (CMSEA) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l' Opération Ville Vie Vacances (OVVV) organisée lors des vacances d'été 2013 : « séjour culturel et sportif à Briançon »,</li> <li>• l'action « un logis pour tous » au sein du quartier Beausoleil.</li> </ul> <p>Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2013 sur la ligne de la Politique de la ville.</p>
11	Décide à l'unanimité	<p><u>Versement d'une subvention complémentaire au Centre Socioculturel en faveur du secteur enfance</u></p> <p>d'accorder une subvention de <b>16 594 €</b> au Centre Socioculturel en faveur du secteur enfance</p> <p>les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2013 sous : Chapitre : 65 - Rubrique : 5220 - Article : 65744</p>
12	Décide à l'unanimité	<p><u>Virement de crédits par voie de décision modificative – Aménagements au Foyer Culturel</u></p> <p>d'autoriser, par voie de décision modificative, le virement de crédits suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits à inscrire au chapitre 21 : + 16 200 € au compte 21 – 4220 – 21318 – FOYCUL13</li> <li>• Crédits à retirer du chapitre 23 : - 16 200 € au compte 23 – 4222 – 23128 – MAIRDR13</li> </ul>
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Convention d'occupation du domaine public ferroviaire – Mise en place du réseau d'assainissement collectif pour l'aire d'accueil des gens du voyage et des sédentarisés</u></p> <p>d'autoriser M. le Député-Maire ou son Adjoint Délégué :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à signer la convention à intervenir avec Réseau Ferré de France</li> <li>• à inscrire au budget de l'assainissement, sur le compte 6378 « Autres taxes et redevances », la somme de 4193,96€ TTC en les prélevant sur le compte 022 « Dépenses imprévues ».</li> </ul>

<p><b>14</b></p>	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Travaux pour tiers - Demande de crédits supplémentaires pour les raccordements au réseau d'assainissement collectif et les réalisations d'abaissement de bordures</u></p> <p>- L'inscription au budget annexe de l'assainissement en dépenses et en recettes d'un crédit supplémentaire de 15 000 € H.T.</p> <p>Les imputations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En dépenses : 15 000 € H.T. au chapitre 011 – nature 604 « achats travaux »</li> <li>○ En recettes : 15 000 € H.T. au chapitre 70 – nature 704 « vente travaux ».</li> </ul> <p>- L'inscription au budget général en dépenses et en recettes d'un crédit supplémentaire de 4 000 € T.T.C.</p> <p>Les imputations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En dépenses : 4 000 € TTC au chapitre 011 – nature 605 « achats de travaux » sous rubrique 8228 Voirie</li> <li>○ En recettes : 4 000 € TTC au chapitre 70 –nature 704 « ventes de travaux » sous rubrique 8228 Voirie.</li> </ul>
<p><b>15</b></p>	<p><b>Décide Sous 1 opposition</b></p> <p><b>Décide Sous 1 opposition</b></p>	<p><u>Modification de deux délibérations du Conseil Municipal du 28 juin 2013</u></p> <p><b>A - <u>Acquisition d'un terrain auprès de la Copropriété du 18 rue du Champ de Mars</u></b></p> <p>- d'acquérir auprès de la Copropriété du 18 rue du Champ de Mars, domiciliée à Sarreguemines, une partie de terrain d'une contenance de 48 m² (section 11 n° 2/24) à prélever de la parcelle cadastrée Section 11 N° 163, située à proximité immédiate du Château d'eau « des Tirailleurs », pour un montant total de 2 000 €,</p> <p>- de prendre en charge les frais de géomètre, les frais d'acte et de notaire,</p> <p>- les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais de géomètre, d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2013 en section d'investissement sous Rubrique 8240 Nature 2118 Opération FONACQ13 23FO Acquisitions Foncières,</p> <p>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</p> <p><b>B - <u>Acquisition d'une parcelle auprès de Monsieur Claude SCHMITT, sise rue Antoine Laurent Lavoisier</u></b></p> <p>- d'acquérir auprès de Monsieur Claude SCHMITT, demeurant 10 impasse Edouard Branly à Sarreguemines, la parcelle cadastrée Section 53, N° 235 d'une contenance de 14 m², située rue Antoine Laurent Lavoisier, pour un montant total de 5 €,</p> <p>- d'incorporer ce terrain dans le domaine public de la voirie communale,</p> <p>- de prendre en charge les frais d'acte et de notaire,</p> <p>- les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont inscrits au budget général 2013 en section d'investissement sous Rubrique 8220 Nature 2112 Opération VOIACQ13 23FO Terrains de voirie divers,</p> <p>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</p>
<p><b>16</b></p>	<p><b>Prend acte</b></p>	<p><u>Délégations du Conseil Municipal au Maire – Communication</u></p> <p>A – de la renonciation à l'exercice du droit de préemption</p> <p>B – de l'attribution des marchés publics</p> <p>C – de la vente de véhicules au personnel municipal</p> <p>D – de la communication relative à l'emploi des dépenses imprévues</p>

<p><b>17</b> <b>Divers</b></p>	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p> <p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p>A – <u>Avenant aux conventions de location d'une SMART ED</u></p> <p>D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions, avenants n°1 et pièces relatifs au remplacement de la SMART ED dans le cadre du projet d'électromobilité CROME :</p> <p>B – <u>Zone industrielle – Défrichage de parcelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'émettre un avis favorable au défrichage d'une partie d'environ 2 300 m<sup>2</sup> de la parcelle, cadastrée Section 14, N° 284, située sur le ban de la commune de Sarreguemines, par la société Continental, sous réserve de l'obtention de l'autorisation par la Direction Départementale des Territoires,</li> <li>- que les frais liés au défrichage d'une partie de cette parcelle seront pris en charge par Continental,</li> <li>- de mandater la société Continental pour effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires au défrichage</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette opération ainsi que toutes pièces s'y rapportant</li> </ul>
------------------------------------	---	--

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la  
49<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal du lundi 21 octobre 2013**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve à l'unanimité</b>	<p><u>Approbation du compte rendu de la 48<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le compte rendu de la 48<sup>e</sup> séance du Conseil Municipal</p>															
<b>2</b>		<p><u>Installation d'un nouveau Conseiller Municipal</u></p> <p>M. Raymond SCHMITT est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.</p>															
<b>3</b>	<b>Désigne Par 28 voix</b>	<p><u>Remplacement d'un délégué du Conseil Municipal au Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</u></p> <p>M. SCHMITT Raymond pour siéger au Conseil Communautaire en tant que délégué du Conseil Municipal.</p>															
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p>A - <u>Procédure de prélèvement automatique - Contribution de solidarité</u></p> <p>d'approuver la convention tripartite pour le règlement de la contribution exceptionnelle de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, recouvrée par le Fonds de Solidarité et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.</p>															
	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p>B - <u>Procédure de prélèvement automatique - DEXIA SOFCAP</u></p> <p>D'approuver la convention pour le règlement des cotisations et prestations d'assurance par prélèvement et virement SEPA à compter du 15.11.2013 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention</p>															
<b>5</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Décision modificative – Indemnités de sinistre</u></p> <p>d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Sinistres</th> <th>Date des sinistres</th> <th>Montant de l'indemnité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accident véhicule CK 703 DE</td> <td align="center">25/06/2013</td> <td align="right">2 131,18 €</td> </tr> <tr> <td>Dégâts des eaux Maison des syndicats</td> <td align="center">08/08/2013</td> <td align="right">926,90 €</td> </tr> <tr> <td>Dégâts des eaux Presbytère Sacré Coeur</td> <td align="center">08/08/2013</td> <td align="right">6 377,00 €</td> </tr> <tr> <td align="right" colspan="2">Total :</td> <td align="right">9 435,08 €</td> </tr> </tbody> </table>	Sinistres	Date des sinistres	Montant de l'indemnité	Accident véhicule CK 703 DE	25/06/2013	2 131,18 €	Dégâts des eaux Maison des syndicats	08/08/2013	926,90 €	Dégâts des eaux Presbytère Sacré Coeur	08/08/2013	6 377,00 €	Total :		9 435,08 €
Sinistres	Date des sinistres	Montant de l'indemnité															
Accident véhicule CK 703 DE	25/06/2013	2 131,18 €															
Dégâts des eaux Maison des syndicats	08/08/2013	926,90 €															
Dégâts des eaux Presbytère Sacré Coeur	08/08/2013	6 377,00 €															
Total :		9 435,08 €															
<b>6</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Garantie municipale pour un emprunt de 290 000 € à contracter par la maison de retraite Sainte Marie – Modification de la délibération du 25 mars 2013</u></p> <p><u>Article 1</u> - L'assemblée délibérante du Conseil Municipal de la Ville de SARREGUEMINES accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt de 290 000 € souscrit par la maison de retraite Sainte Marie auprès de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>Ce prêt PLS 2012 est destiné à financer la construction de 4 logements à Sarreguemines, 2 rue Sainte Marie</p> <p><u>Article 2</u> - les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Montant du prêt</td> <td align="right">290 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Durée de la période de préfinancement</td> <td align="right">11 mois</td> </tr> </table>	Montant du prêt	290 000,00 €	Durée de la période de préfinancement	11 mois											
Montant du prêt	290 000,00 €																
Durée de la période de préfinancement	11 mois																

Durée de la période d'amortissement	35 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date du contrat de prêt+111pdb <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Amortissement déduit de l'échéance <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances	0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Article 3 - La garantie est apportée aux conditions suivantes

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : La Ville de Sarreguemines s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 5 : La Ville de Sarreguemines autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur

Article 6 : Monsieur le Député Maire accepte la garantie hypothécaire de 1<sup>er</sup> rang que le conseil d'administration de la Maison de retraite Sainte Marie a décidé le 24/04/2013 de consentir à la Ville de Sarreguemines pour contre garantir l'engagement pris par la collectivité envers la Caisse des Dépôts et Consignations. M. le Député Maire ou son Adjoint délégué est autorisé à signer l'acte d'affectation hypothécaire à intervenir par devant Me BASTIEN, notaire à 57200 Sarreguemines, 6 rue Louis Pasteur.

7

Décide  
à  
l'unanimité

Garantie municipale suite à substitution d'emprunteur pour un emprunt de 400 000 € contracté à l'origine par l'A.F.A.E.I. et transféré au Groupement de Coopération Médico Sociale 3 S

**Article 1** : La Ville de SARREGUEMINES conserve sa garantie au Groupement de Coopération Médico-social 3S pour un emprunt de 400 000 € contracté auprès de la CAISSE D'EPARGNE LORRAINE NORD.

**Article 2** : les caractéristiques de l'emprunt sont inchangées soit :

- Montant total du prêt                    400 000 €
- durée    15 ans
- taux fixe                                        4.45 %

		<p><b>Article 3 :</b> Au cas où le Groupement de Coopération Médico-social 3S, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquittait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts qu'elle aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la banque adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p><b>Article 4 :</b> Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.</p> <p><b>Article 5 :</b> M. le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à intervenir au nom de la Commune aux avenants au contrat de prêt à intervenir entre le prêteur et l'organisme ainsi qu'à signer l'avenant à la convention à conclure entre la Ville et le GCMS 3S garantissant le remboursement des avances de la Ville.</p>
8	Décide à l'unanimité	<p><u>Versement d'une subvention pour l'Atelier Jeune organisé par le CMSEA du 22 au 26 avril 2013</u></p> <p>d'accorder une subvention de <b>245 €</b> au CMSEA pour l'atelier Jeunes qui s'est déroulé du 22 au 26 avril 2013.</p>
9	Décide à l'unanimité	<p><u>Signature du contre « Projet Educatif Local 2013 » et versement d'une subvention à la Fédération Culture et Liberté</u></p> <p>- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer le Contrat « Projet Educatif Local » relatif à la contribution de l'Etat (DDCS) », au titre de l'année 2013,</p> <p>- de verser pour la DDCS une subvention de <b>2 400 €</b> à la Fédération Culture et Liberté pour les projets « Séjours binational des arts du cirque et de la rue », « stages arts du cirque et de la rue » et « atelier arts du cirque et de la rue »,</p> <p>- d'encaisser la recette équivalente de 2 400 € de la part de la DDCS.</p>
10	Décide à l'unanimité	<p><u>Attribution d'une subvention à la Ludothèque – Journal Rap'porteur</u></p> <p>d'attribuer à la Ludothèque Beausoleil une subvention d'un montant de 7 400 € pour son projet « journal Rap'porteur »</p>
11		<p><u>Versement du solde de la subvention 2013 à l'Amicale du Personnel de la Ville, de la CASC et du CCAS Point retiré</u></p>
12	Décide à l'unanimité	<p><u>Attribution de subventions – Ticket Sport Culture</u></p> <p>d'attribuer, dans le cadre de la Convention Cadre du Contrat de Ville, les subventions aux associations participant au Ticket Sport Culture pour l'année 201</p>
13	Décide à l'unanimité	<p><u>Signature d'une convention relative à l'utilisation du terrain de football de Frauenberg</u></p> <p>d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention relative à l'utilisation du terrain de football de Frauenberg</p>
14	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de subvention pour les rencontres de la Saint Paul 2014</u></p> <p>de solliciter la participation de l'Etat, du Conseil Régional de Lorraine et du Conseil Général de la Moselle susceptibles d'accompagner ce projet.</p>
15	Décide à l'unanimité	<p><u>Demande de subvention pour le Festival « Mir redde Platt » 2014</u></p> <p>de solliciter toute participation de l'Etat ainsi que des autres collectivités susceptibles d'accompagner ce projet.</p>
16		<p><u>Demande de subvention pour le Marché de Noël</u></p> <p>de solliciter la participation du Conseil Général de la Moselle susceptible d'accompagner ce projet</p>



17	<b>Prend acte</b>	<u>Rapport d'activité 2012 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique</u> de la communication du rapport d'activité 2012 de la Sté VINCI PARK CGST, délégataire du stationnement payant sur voirie publique
18	<b>Prend acte</b>	<u>Rapport d'activité 2012 du délégataire des parcs de stationnement</u> de la communication du rapport d'activité 2012 de la Sté VINCI PARK CGST, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain.
19	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Réforme du Régime des Etablissements Publics Fonciers de l'Etat – Avis sur le décret n° 73-250 du 07 mars 1973 modifié portant création de l'établissement public foncier de l'Etat de Lorraine</u> - d'émettre un avis favorable sur le projet de décret n° 73-250 du 07 mars 1973 modifié approuvant les nouveaux statuts de l'EPF Lorraine et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son Adjoint Délégué à signer tout document y afférent
20	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Réalisation d'un parking de 20 places rue des Vosges – Acquisition de plusieurs terrains et programmes des travaux</u> - d'approuver la réalisation d'un parking de 20 places, situé entre la rue des Vosges, la rue des Généraux Crémer et la voie de chemin de fer SNCF, - d'acquérir auprès de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la SCI ZOUKI, domiciliée 310 rue de la Montagne à Sarreguemines (57200), une emprise partiellement surbâtie d'environ 389 m<sup>2</sup> à prélever des parcelles N°83 et 185, Section 06 (zone UA du P.L.U.) pour un montant de 63 000 €,</li> <li>• la SCI KAZA, domiciliée 44 rue Principale à Loupershouse (57510), une emprise surbâtie d'environ 233 m<sup>2</sup> à prélever des parcelles N°84 et 184, Section 06 et N°01, Section 01 (zone UA du P.L.U.) pour un montant de 71 000 €,</li> <li>• la Copropriété de l'Espace Sibille, domiciliée 01 rue des Généraux Crémer à Sarreguemines (57200), une emprise d'environ 103 m<sup>2</sup> à prélever de la parcelle N°130, Section 01 (zone UA du P.L.U.) pour un montant de 15 390 €.</li> </ul> - d'autoriser la démolition des bâtiments sur les parcelles précitées, ainsi que la reconstitution de façade pour la SCI KAZA pour un coût estimé à 110 000 €, TTC. - d'approuver le montant des travaux d'aménagement du parking de 20 places de stationnement établi à 160 000- €. TTC. - de prendre en charge les frais de géomètre ainsi que les frais d'acte et de notaire,
21	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire</u> - du mardi 19 novembre 2013 au mardi 31 décembre 2013 inclus, une partie du périmètre du marché bi-hebdomadaire est transférée pour faire place à l'implantation des chalets du Marché de Noël qui se tiendra rue Sainte Croix, Place de la République, rue de Verdun - tronçon compris entre la rue Utzschneider et la rue de l'Eglise, rue de l'Eglise partie haute, passage du Marché, place du Marché. - durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés dans le secteur ci-dessus, seront transférés dans la rue de Verdun – tronçon compris entre la rue de l'Eglise et la rue de la Paix -, la rue d'Or et la rue de la Paix.
22	<b>Prend acte</b> <b>Prend acte</b>	<u>Délégations du Conseil Municipal au Maire – Communication</u> A – des renoncations à l'exercice du droit de préemption B – de la désignation de Me CLANCHET pour représenter la Ville en ce qui concerne les désordres au Carré Louvain
23 Divers		A - <u>Virement de crédits par voie de décision modificative – Conseils et accompagnement pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de la reprise éventuelle du périscolaire en régie</u>

		- d'autoriser, par voie de décision modificative, le virement de crédits suivant :
--	--	--

Crédits à inscrire au chapitre 011 : + 15 000 € au compte 6433 – 611 – prestation de service périscolaire

Crédits à diminuer du chapitre 65 : - 15 000 € du compte 5222 – 65742 – contrat enfance jeunesse

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,

Céleste LETT

**Extrait des décisions prises lors de la 50<sup>e</sup> réunion plénière du Conseil Municipal  
du lundi 09 décembre 2013**

**Le Conseil Municipal :**

<b>1</b>	<b>Approuve Sous une abstention</b>	<p><u>Approbation du compte rendu de la 49<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le compte rendu de la 49<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</p>
<b>2</b>	<b>Prend Acte</b>	<p><u>Rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</u></p> <p>De la communication du rapport annuel d'activités et du compte administratif 2012 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</p>
<b>3</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Cession au GCMS « 3S » de la convention de location conclue entre la Ville et l'AFAEI pour des immeubles 18 rue Joffre</u></p> <p>- de céder au Groupement de Coopération Médico-Social « 3 S » (Sarre – Synergie – Solidarité), 105 rue de la Montagne à 57200 SARREGUEMINES, la convention de location conclue le 18 octobre 1994 entre la Ville et l'AFAEI de la Région de Sarreguemines pour la location d'un ensemble d'immeubles sis 18, rue Joffre à Sarreguemines (foyer d'hébergement pour adultes handicapés « la résidence Lydie Gougenheim »), étant précisé ce qui suit :</p> <p>Suite à la demande de l'AFAEI de Sarreguemines, et afin de permettre la réalisation d'un nouveau projet de foyer d'hébergement en semi-autonomie de travailleurs handicapés adultes, la Ville a cédé à l'Office Public d'H.L.M. de Sarreguemines, par acte de vente en date du 15 mai 2006 conclu par-devant Me Claude BASTIEN, notaire à Sarreguemines, 6 rue Louis Pasteur, les parcelles suivantes, issues des parcelles d'origine cadastrées section 10 n° 217 (5,51 ares) et n° 309 (30,97ares) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• parcelle cadastrée Section 10 n° 364/125 – 19,14 ares</li> <li>• parcelle cadastrée Section 10 n° 363/125 – 3,43 ares, assortie d'une servitude de passage public au profit de la Ville (fonds dominant Section 1 n° 161)</li> </ul> <p>Dès lors, la convention de location du 18 octobre 1994 ne porte plus que sur la parcelle cadastrée Section 10 n° 362, d'une contenance de 13,91 ares.</p>
<b>4</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><u>Demande de subvention au programme LEADER</u></p> <p>de solliciter la participation financière des fonds européens au titre du programme LEADER (liaison entre les actions du développement de l'économie rurale) pour les opérations suivantes :</p> <p><u>Aménagement d'une terrasse végétalisée rue de France :</u></p> <p>Plan de financement prévisionnel :</p> <p>- Conseil Régional de Lorraine : .....46 000 € (50 %) (Contrat d'Appui au Développement des Territoires)</p> <p>- Programme LEADER (55% des supports pédagogiques) : ..... 4 950 € (5.38%) (Sensibilisation et valorisation des espaces naturels remarquables)</p> <p>- Ville de Sarreguemines : ..... 41 050 € (44.62%)</p> <p><u>Pivoines et tables de Noël :</u></p> <p>Plan de financement prévisionnel :</p> <p>- Programme LEADER .....5 023 € (55%) (Vaoriser et promouvoir le patrimoine culturel)</p> <p>- Ville de Sarreguemines : .....1 358 € (14.87%)</p> <p>-Vente « pivoines de Noël » .....2 750 € (3012%)</p> <p>- de donner délégation à Monsieur le Député-Maire pour signer la convention d'application</p>

<p><b>5</b></p>	<p><b>Décide sous 1 abstention</b></p>	<p><u>Demande de subvention pour la réhabilitation de la Maison Franco-Allemande</u></p> <p>- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Conseil Régional de Lorraine : 212 500 € HT (Crédits d'appui au développement des territoires 2014)</li> <li>o Crédits Métropolitains : 127 500€ HT</li> <li>o Ville de Sarreguemines : 85 000€ HT</li> </ul> <p>Le coût total des travaux est estimé à 425 000€ HT.</p> <p>- De solliciter la participation financière du Conseil Régional de Lorraine</p> <p>- De solliciter la participation financière au titre du projet métropolitain (volet IV du Contrat de projet Etat Région)</p> <p>- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'application,</p> <p>- D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De charger Monsieur le Député-Maire de constituer le dossier complet et de l'adresser aux services compétents, accompagné de la présente délibération</li> <li>-</li> </ul>
<p><b>6</b></p>	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Mise en non valeur de produits irrécouvrables</u></p> <p>D'admettre en non valeur, au Budget Général, les sommes figurant sur l'état des produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie Municipale pour un montant total de 21 269,13 € HT soit 21 426,60 TTC</p>
<p><b>7</b></p>	<p><b>Décide Sous 1 opposition et 4 abstentions</b></p>	<p><u>Tarifs et loyers 2014</u></p> <p>De fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2014</p>
<p><b>8</b></p>	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Foyer résidence Les Marguerites – Avance remboursable – Approbation du Budget Prévisionnel 2014</u></p> <p>- D'émettre un avis favorable au budget prévisionnel 2014 présenté par la Fondation Notre Dame du Blaumberg pour la gestion prévisionnel 2014 du foyer résidence Les Marguerites. Les charges sont estimées à 380 955 €, les produits à 353 151 € et le déficit à 27 803 €</p> <p>- d'inscrire au BP 2015 de la Ville un crédit prévisionnelle limité à 27 803 € sous forme d'avance remboursable, destiné à la couverture du déficit. Le versement interviendra seulement le moment venu, sur présentation par la Fondation des comptes clos de l'exercice 2014</p> <p>Conformément à l'article 7 de la convention du 06/04/1982, ce versement constituant une avance remboursable, il doit être porté au bilan de l'association jusqu'à son remboursement à la Ville</p>
<p><b>9</b></p>	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Actualisation de l'Etat des Effectifs</u></p> <p>- de procéder à la modification suivante de l'état des effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (violoncelle) à temps complet,</li> <li>- créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (violoncelle) à temps non complet (14/20<sup>e</sup>).</li> </ul>
<p><b>10</b></p>	<p><b>Décide Sous 1 Opposition</b></p>	<p><u>Fixation de l'indemnité de logement du Rabbín de la circonscription rabbinique de Sarreguemines</u></p> <p>de fixer l'indemnité de logement du Rabbín pour l'année 2014 à 2 907,10 €</p>

11	<b>Décide Sous 1 Opposition</b>	<u>Fixation de l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2014</u> de fixer l'indemnité de logement du pasteur de la paroisse protestante luthérienne de Sarreguemines pour l'année 2014 à 8 014,27 €, soit une augmentation de 1,54 % par rapport au montant de 2013
12	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Fixation des dotations scolaires 2014 pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et ABCM</u> de réévaluer pour l'exercice 2014 les crédits et dotations scolaires comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dotation de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> <li>o pour un élève de maternelle 21,43 €</li> <li>o pour un élève d'élémentaire 24,66 €</li> </ul> </li> <li>- Crédit pharmacie 0,54 €</li> <li>- dotation aux assistants de langue des maternelles et élémentaires 152,00 €</li> <li>- crédits CLIS 326,90 €</li> <li>- Dotation aux enseignants spécialisés des RASED 228,36 €</li> <li>- Dotation RASED 1<sup>ère</sup> installation 1 456,26 €</li> <li>- Création de classe 404,56 €</li> <li>- Subvention projet pédagogique particulier 606,60 €</li> <li>- Subventions pour classes transplantées ailleurs qu'à Labaroche (par élève/an) 42,46 €</li> <li>- Subventions pour sorites pédagogiques (élève/an) 3,50 €</li> </ul>
13	<b>Décide Sous 1 opposition</b>	<u>Participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Institution Sainte Chrétienne pour les élèves sarregueminois de l'école primaire pour l'année 2014</u> de réévaluer le montant de la dotation unitaire annuelle pour les élèves sarregueminois de la maternelle et de l'élémentaire et de la fixer à 347,14 € à compter de l'exercice 2014 et jusqu'à nouvel ordre
14	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Extension aux écoles élémentaires de la dotation annuelle spécifique allouée aux assistants de langue allemande des écoles maternelles</u> d'allouer annuellement aux écoles élémentaires employant un( e ) assistante ( e ) de langue allemande la même dotation que celle attribuée aux écoles maternelles biculturelles
15	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Adhésion à l'association l'Elan d'aRgile</u> D'adhérer à l'association l'Elan d'aRgile et de verser annuellement le montant de la cotisation (en 2013 : 60 €)
16	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Convention de partenariat Ville de Sarreguemines / Moselle Arts Vivants</u> d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer une convention qui définit les modalités du partenariat Ville de Sarreguemines et l'association Moselle Arts Vivants et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à inscrire au budget par voie de décision modificative, en recettes et en dépenses, la somme de 3 450 € TTC
17	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Demande de subvention au Conseil Général de Moselle pour l'achat d'instruments de musique</u> De solliciter du Conseil Général une subvention d'investissement en vue de l'achat d'instruments de musique pour le Conservatoire Municipal Agréé de Musique, de Danse et d'Art Dramatique
18	<b>Décide à l'unanimité</b>	<u>Versement du solde de la subvention 2013 à l'Amicale du Personnel de la Ville, de la CASC et du CCAS</u> D'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 45 000 € à l'Amicale du Personne de la Ville, de la CASC et du CCAS

19	Décide à l'unanimité	<u>Demandes d'avance sur subventions 2014</u> de verser les avances sur subventions 2014 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Société des Œuvres de Vacances</b> : 70 000,00 €</li> <li>- <b>Aux Arts etc.</b> 3 500,00 €</li> <li>- <b>Centre Socioculturel (Fonctionnement général)</b> 97 964,50 €</li> <li>- <b>Centre Socioculturel (Secteur Enfance-Ville)</b> 284 503,50 €</li> <li>- <b>A.S Sarreguemines Tennis</b> 16 189,50 €</li> <li>- <b>Sarreguemines Football Club</b> 45 000,00 €</li> <li>- <b>CSL Beausoleil</b> 6 500,00 €</li> <li>- <b>CCAS</b> 300 000,00 €</li> <li>- <b>Interassociation de Sarreguemines</b> 20 625,00 €</li> <li>- <b>Société Carnavalesque</b> 10 000,00 €</li> <li>- <b>Tir à l'arc</b> 1 000,00 €</li> <li>- <b>Sarreguemines Handisport Tennis</b> 6 000,00 €</li> <li>- <b>Espoirs Sarreguemines Rugby</b> 1 000,00 €</li> <li>- <b>Asso Lutte</b> 15 000,00 €</li> <li>- <b>Amicale du Personnel</b> 50 000,00 €</li> <li><b>Total</b> <b>927 282,50€</b></li> </ul>
20	Décide à l'unanimité	<u>Participation financière : classes « Environnement » exercice 2014</u> - que la municipalité participera au financement de classes « environnement » dans son Centre d'Accueil et de Vacances « Les Genêts » à Labaroche dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élève sera sarregueminois et fréquentera un des groupes scolaires de la ville.</li> <li>• la participation de la Ville sera de 110 € par élève et par semaine.</li> </ul>
21	Décide à l'unanimité	<u>Modification de la convention de gestion du centre social / maison de quartier Rive droite, de son règlement intérieur, du règlement intérieur de la maison de quartier de Felpersviller et du contrat de location des maisons de quartier</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De valider les documents contractuels suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de gestion du centre social / maison de quartier Rive droite,</li> <li>- Règlement intérieur du centre social / maison de quartier Rive droite,</li> <li>- Règlement intérieur de la maison de quartier de Felpersviller,</li> <li>- Contrat de location de la maison de quartier de Felpersviller.</li> </ul> </li> </ul>
22	Décide à l'unanimité	<u>Subvention d'équilibre CLAS Centre socioculturel</u> - d'attribuer la subvention suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Centre Socioculturel Subvention d'équilibre pour les CLAS : 5 000 €</li> </ul>
23	Décide à l'unanimité	<u>Signature d'une convention relative à l'utilisation du gymnase de la caserne de gendarmerie (Colonel Henry)</u> - d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention relative à l'utilisation du gymnase de la caserne de gendarmerie « Colonel Henry »

<p><b>24</b></p>	<p><b>Décide sous 1 abstention</b></p>	<p><u>Mise place d'une procédure de vente de matériels et objets réformés au sein de la collectivité et adhésion à un site de vente en ligne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la mise en place d'une procédure de vente de matériels et objets réformés au sein de la collectivité</li> <li>- d'adhérer au site <a href="http://www.webencheres.com">www.webencheres.com</a> dans les conditions énoncées ci-dessus</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération du Conseil Municipal.</li> <li>- d'inscrire au Budget Primitif 2014, en fonctionnement les crédits comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>droit d'entrée 693,68 € T.T.C. sous l'imputation : 0202/651/21AG</li> <li>droit d'usage 10 % des ventes au compte : 0202/6228/21AG</li> <li>recettes des ventes au compte : 0202/7788/11FI.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>25</b></p>	<p><b>Décide à l'unanimité</b></p>	<p><u>Etat de prévisions des coupes 2014 et état d'assiette des coupes 2015 – Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2014 en forêt communale</u></p> <p><b>1) Etat des prévisions des coupes 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2014. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupe parcelles : <b>6I, 10V, 11I, 19I,</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).</li> <li>- Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie) <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Conseil Municipal confie l'exploitation des coupes à l'O.N.F. entrepreneur</li> <li>- les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat</li> </ul> </li> <li>- Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.</li> <li>- Bois de chauffage non façonné : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.</li> <li>- le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 10 €/stère.</li> </ul> </li> <li>- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de 81 000 € et d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à signer les devis correspondant à ces travaux.</li> </ul> </li> <li>• Coupe parcelle <b>6I, 30A</b> : Vente à l'unité de produit</li> </ul> </li> <li>- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépenses : Chap 011 – Rub. 8330 . Art 611 – exploitation et débardage= 81 000€ HT</li> <li>- recettes : Chap 070 – Rub. 8330 . Art 7022 – vente de coupes = 131 000 € HT</li> </ul> </li> <li>- d'accepter l'inscription à l'état d'assiette des coupes 2015 des parcelles <b>5I, 23I, 32I, 33I</b> de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé de 2 530 m<sup>3</sup>,</li> </ul> <p><b>2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2014 en forêt communale.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2014 pour un montant de 29 500 € HT : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement : 27 000 €</li> <li>- Fonctionnement : 2 500 €</li> </ul> </li> <li>- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les devis correspondants.</li> <li>- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• - Chap 023 – Rub. 8330 . Art 23128 23UR ONFTRA14 (Investissement) = 27 000 € HT</li> <li>• - Chap 011 – Rub. 8330 . Art 61524 – 23UR (Fonctionnement) = 2 500 € HT</li> </ul> </li> <li>- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockage en forêt communale de Sarreguemines selon le calcul suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les tonnages transportés : 1,00€ par m<sup>3</sup> et par kilomètre.</li> <li>- pour la surface de stockage des bois : 0,12€ par m<sup>2</sup> et par mois</li> </ul> </li> </ul>

26	Décide sous 4 oppositions et 2 abstentions	<p><u>Avis du Conseil Municipal sur le projet de modification des limites des cantons du département de la Moselle</u></p> <p>D'émettre un avis défavorable sur le projet de découpage cantonal tel que transmis par le Préfet de la Moselle, en considération, notamment, des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'un remaniement de cette ampleur méritait largement une validation législative, et non pas seulement un décret.</li> <li>• Qu'au prétexte d'instaurer la parité, juste cause sans aucun doute, ne risque-t-on pas d'avoir demain sur un même territoire des tensions entre deux élus qui s'accordaient peut-être au départ ou étaient issus de l'alliance de deux partis ?</li> <li>• Que la concertation initiée par le M. Préfet s'est faite sans souci de transparence et s'est avérée très insuffisante, les élus locaux n'ayant pas été consultés.</li> <li>• Que la carte proposée méconnaît les solidarités géographiques, humaines, économiques, sociales et culturelles et, plus particulièrement, ne respecte pas les périmètres des intercommunalités, des Schémas de Cohérence Territoriale ni des bassins de vie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ainsi, la communauté de communes de l'Albe et des Lacs se voit rattachée au canton de Grostenquin, de même que, surtout, les communes de Woustviller (qui jouxte Sarreguemines), Loupershouse, Guebenhouse et Grundviller, qui font toutes quatre partie de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;</li> <li>- alors que dans le même temps, la commune de Willerwald, quoique faisant partie de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, mais géographiquement plus éloignée que Woustviller, est rattachée au canton de Sarreguemines.</li> </ul> </li> <li>• Que le critère démographique ne saurait justifier l'incohérence du découpage précité, conduit par ailleurs à une surreprésentation des secteurs urbains au détriment des secteurs ruraux en entraînant le regroupement ou la disparition de cantons, notamment dans le Pays de Bitche.</li> <li>• Qu'au moment où l'on prône une plus grande proximité entre les élus et leurs territoires, le redécoupage aboutit en tout état de cause au résultat inverse.</li> <li>• Qu'il ressort de la mise en œuvre le caractère arbitraire du découpage, une absence de logique et d'homogénéité dans l'application des critères.</li> <li>• Que ce découpage cantonal marque un recul de la démocratie.</li> </ul>
27	Prend acte	<p>Délégations du Conseil Municipal au Maire – Communication</p> <p>A – des renoncements à l'exercice du droit de préemption  B – de l'attribution des marchés publics  C – de l'emploi des dépenses imprévues  D – de l'information concernant les opérations de dragage du Canal des Houillères de la Sarre et de la Sarre canalisée – Arrêté inter préfectoral</p>
28 Divers	Décide à l'unanimité	<p>A - <u>Signature d'une convention relative à la pratique du rugby à Sarreguemines</u></p> <p>- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de partenariat relative à la pratique du rugby à Sarreguemines</p>

**Le compte-rendu intégral de cette séance peut-être consulté  
à la Direction Générale des Services à l'Hôtel de Ville**

Le Député-Maire,  
Céleste LETT